

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 18 MAI 2015 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(37)

Présidence : Mme Lise-Marie Graden

Présents : 71 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Marina Flores
Mme Eva Heimgärtner
M. Marc-David Henninger
Mme Adeline Jungo
M. Pierre Kilchenmann
Mme Gisela Kilde
M. Antoine Marmy
Mme Christa Mutter
M. Vincent Pfister

Absent : -

Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. François Miche
M. Maurice Page
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : Laurent Simon-Vermot

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 18 mai 2015

Ordre du jour

La Présidente salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, notamment M. Laurent Simon-Vermot, nouveau Chef du Service des finances, les visiteurs et visiteuses présents dans la tribune et en particulier deux jeunes visiteurs et un ancien Président du Conseil général (ndlr: ses enfants et son compagnon), ainsi que les représentants de la presse. Elle salue enfin tout spécialement les membres de l'association espacefemmes, qui sont venus se renseigner sur la politique de la Ville de Fribourg et assister aux débats. Elle déclare cette séance ouverte, séance dédiée en particulier aux comptes et au rapport de gestion de l'exercice 2014.

Elle constate que la convocation du 28 avril 2015 contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. *"Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour?"*

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications de la Présidente;
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites
2. Approbation des procès-verbaux n° 35 et 36 de la séance des 30 et 31 mars 2015;
3. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de Mme Marie-Christine Dorand;
4. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Bernhard Altermatt;
5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 39 intégré au fascicule des comptes;

Comptes généraux de la Commune: Mme Madeleine Genoud-Page,
Directrice des Finances

Rapport de la Commission financière

Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction

6. Plan d'aménagement local: études pour l'enquête publique – octroi d'un crédit de 445'000 francs – message n° 40;

Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission de l'Edilité

Séance du 18 mai 2015

Ordre du jour (suite)

Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant l'étude d'un parking public au chemin Montrevers;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires, lui demandant l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner mit welchem er beauftragt wurde die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires lui demandant d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière

Séance du 18 mai 2015

Ordre du jour (suite)

- de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 127 de M. Stanislas Rück (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 18 cosignataires, lui demandant d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg;
 16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires lui demandant d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce;
 17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables;
 18. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 157 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché de Noël;
 - n° 158 de Mme Manon Delisle (PS), de MM. Christoph Allenspach (PS), Gilles Bourgarel (Verts), Jean-Noël Gex (PLR), Christophe Giller (UDC), Alexandre Grandjean (PS), de Mmes Eva Heimgärtner (CG-PCS) et Gisela Kilde (DC/VL), de MM. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et Georges Rhally (DC/VL) et de Mme Elena Strozzi (Verts), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal de promouvoir les énergies renouvelables et les économies d'énergie à l'aide d'un crédit d'investissement pluriannuel;
 - n°159 de M. Mario Parpan (Verts), de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS), de M. Raphaël Casazza (PLR) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude en vue de l'attribution de la responsabilité du personnel de conciergerie des écoles à la Direction des Ecoles;
 - n°160 de Mme Valérie Rück (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de Pérolles un terrain pour la création de jardins familiaux réglementés;
 - n°161 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et de M. Andreas Burri (Verts), ainsi que de 47 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude en vue de la construction d'un trottoir à partir du carrefour de la route de Bourguillon et de la route du Lac-Noir jusqu'à l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille";

Séance du 18 mai 2015

Ordre du jour (suite)

- n°162 de M. Jean-Noël Gex (PLR), de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Eva Heimgärtner (CG-PCS), de M. Hans Werhonic (UDC) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL) demandant au Conseil communal une étude pour l'aménagement de la Planche-Supérieure;
19. Réponse aux questions:
- n°182 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la taxe d'exemption des pompiers (taxe non pompier);
 - n° 183 von Herrn Mario Parpan (Grüne) bezüglich Gebäudezustand der Vignettazschule;
 - n° 186 de M. Martin Kuhn (PS) relative au règlement de crèches;
 - n° 189 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative aux bancs à disposition de la population, et plus particulièrement des aînés et des personnes à mobilité réduite;
20. Divers.

ooo

**1. Communications de la
Présidente**

A. DISCOURS INAUGURAL DE L'ANNEE PRESIDENTIELLE

La Présidente prononce l'allocution inaugurale ci-après:

"Avant de commencer ce discours à proprement parler, je veux prendre le temps de dire quelques mercis. Un premier et tout grand merci au président sortant, sorti, M. Marc Bugnon. Cher Marc, j'ai apprécié chaque instant de cette année de collaboration. D'une part parce que tu as été si brillant que je n'ai pas eu le moindre travail à effectuer, si ce n'est prendre des notes pour tenter de faire aussi bien mais surtout parce que j'ai beaucoup ri. Comme c'est bon de rire au milieu de ces journées stressantes ou de ses obligations incessantes! Merci de tout cœur! Merci également au personnel de l'administration communale au sens large, qui travaille jour après jour, quel que soit le domaine, à faire avancer notre ville. Bien sûr, merci au Conseil communal qui n'y est certainement pas pour rien. Enfin, merci à vous, chers collègues, merci de vous engager et merci de m'écouter.

Je suis particulièrement émue de me lever devant vous ce soir pour vous parler, pas seulement parce que je dois m'exprimer devant une si grande assemblée mais parce que je me suis remémorée ce que veut réellement dire être conseiller ou conseillère général/-e. Mes bien chers collègues, nous sommes tous et toutes ici présents parce que les citoyens et citoyennes de Fribourg nous ont accordé leur confiance pour les repré-

Séance du 18 mai 2015

Communications de la
Présidente (suite)

senter. Dans une commune de plus petite taille, nous serions l'assemblée communale mais comme Fribourg est trop grande, ce pouvoir est délégué à une brochette de 80 personnes. Cette façon de faire semble en effet bien sage: il est plus aisé de réunir 80 personnes dans une salle que tous les habitants de la commune. Nous représentons Fribourg, c'est sur ce point que j'aimerais m'arrêter un instant. Notre ville compte près de 38'500 habitants. On peut donc se dire que chacun de nous ici représente environ 480 personnes à lui tout seul. Vous comprendrez que je suis d'autant plus émue que vous m'avez choisie pour présider et représenter le Conseil général durant cette année.

Je reviens maintenant à ce que je disais: nous représentons les citoyens de Fribourg, les habitants de notre ville. Je tiens à vous dire que, lorsque nous défendons un postulat ou une proposition, ce n'est pas juste une manière de surcharger l'administration communale ou de faire soupirer le personnel. Fondamentalement, les postulats que nous déposons sont l'expression de la volonté des habitants de Fribourg ou d'une partie d'entre eux. Les habitants connaissent leur ville; ils y habitent, ils la vivent, ils y élèvent leurs enfants et paient leurs impôts. Comme conseillers généraux, j'aime à me dire que nous sommes à l'écoute de nos voisins et amis ou des personnes que l'on croise dans la rue, que nous sommes le relais qui leur permet de s'exprimer face au Conseil communal, que nous sommes ce trait d'union entre la Ville de Fribourg et ses habitants. C'est à mes yeux là qu'est la principale force du Conseil général. Mais j'aimerais surtout mettre l'accent sur le fait que nous sommes Fribourg à taille accessible pour le Conseil communal. Je regrette que nos interventions soient parfois prises uniquement comme des empêchements de tourner en rond ou des surcharges vraiment inutiles. Non, nos interventions, - je vous l'accorde, pas forcément toutes, certaines sont bizarres, mais la plupart-, sont une mine d'or de bonnes idées ou des souhaits émanant des habitants de notre ville que nous relayons. Lorsque l'on parle d'une commune amie des enfants ou des aînés, de places de jeux et d'espaces familles, de marchés plus riches et plus étendus, de jardins familiaux, de création de zones de rencontre, de mesures d'assainissement du bruit, de la qualité de l'animation socioculturelle en ville, de minimiser la pollution lumineuse et d'améliorer l'éclairage public, d'aménager des sites propres pour les transports publics, de pose de grilles dans les quartiers, de création de structures d'accueil extrascolaire ou de leur coordination, de mesures pour concilier vie privée et vie professionnelle dans la fonction publique, de congé paternité, d'accès à la fontaine Tinguely à l'air libre, de quartiers d'habitation durable ou de biodiversité, toutes ces idées, tous partis confondus, - de droite, du centre ou de gauche -, toutes ces idées ne poursuivent qu'un seul et même but: rendre Fribourg plus agréable à vivre, plus agréable encore! Ces idées, qu'elles soient de grands principes ou une proposition de détail, sont là pour renforcer la cohésion sociale de notre ville. Renforcer ce sentiment d'appartenance: ici, c'est chez moi, chez nous. Ces souhaits que nous relayons sont là pour permettre de faire de la place à chacun, de lui donner envie de rester ici mais surtout pour lui permettre d'y être bien et d'avoir du plaisir.

Séance du 18 mai 2015

Communications de la
Présidente (suite)

Notre ville a tant d'atouts entre ses mains: bilingue, multi-culturelle, innovante, commune riche d'histoire, capitale, chef-lieu, cœur de l'agglomération et centre du Grand Fribourg mais en même temps toujours à dimension humaine. Ce qui n'empêche en aucun cas un rapprochement, des fiançailles voire un mariage, - allez, soyons fous-, avec nos communes voisines. Je suis convaincue de la justesse de ces idées d'une manière générale. J'aimerais en voir se réaliser plusieurs. Je remercie le Conseil communal comme le personnel de la ville de se rappeler d'où viennent ces postulats avant de les traiter et peut-être de changer d'optique en les prenant en considération, parce que nous voulons une ville accueillante et rayonnante, une ville qui donne envie, parce que 'Fribourg, le bonheur en plus' ne doit pas être qu'un slogan publicitaire cantonal.

*Je m'arrêterai maintenant brièvement sur le fait que je suis la seule femme à avoir accédé au perchoir durant ces cinq ans. En cette dernière année de législature, les démarches se multiplient pour trouver des candidats et remplir des listes pour l'avenir. Laissez-moi vous dire qu'une liste sans femme, une autorité sans femme n'est pas représentative de la réalité. Loin de moi l'idée de faire la leçon aux partis, ce n'est vraiment pas mon rôle. En revanche, j'ai envie de dire à toutes les femmes que nous avons besoin d'elles. Un homme même avec les meilleures intentions et un dévouement entier à la cause féminine ne sera jamais une femme. Mais on le sait, trop peu de femmes sont prêtes à s'engager. Or, toutes ces raisons qui font qu'un engagement politique est difficile à assumer pour une femme sont aussi celles qui précisément devraient nous motiver à nous engager ou à rester engagés. Sans nous, rien ne changera. 'We can do it! and we have to do it!' (La Présidente brandit une illustration de ce slogan à l'assemblée montrant une femme retroussant sa manche de chemise avec force et détermination). J'ai lu dans les *Freiburger Nachrichten* de ce week-end que les femmes manquent de confiance en elles. Je pense que c'est une partie du problème; n'ayons pas peur de nous mesurer aux autres simplement parce qu'en général c'est une affaire d'homme. Ce n'est pas parce que certaines choses ont déjà changé que nous pouvons nous reposer. Nous sommes loin d'avoir atteint une situation idéale, une situation d'égalité. C'est tout de même paradoxal de devoir parler de situation idéale en ne visant que la simple égalité, non? Je veux vous dire ce soir, à vous toutes et tous, mais aussi à mes filles, à ma fille et à mon fils ici présents, que je suis fière d'être une mère, une femme qui travaille et qui s'engage. Ce qui me plaît par-dessus tout, c'est de le faire avec vous, avec ma famille et par amour de cette ville.*

Je vous parlais tout à l'heure des bienfaits de la cohésion sociale. Je vous rappelais que nous étions une mini-Fribourg à nous tous seuls. J'aimerais que nous soyons des modèles. Alors pour améliorer encore notre collaboration, je vous propose un petit changement dans vos habitudes. Oui, je sais, ça fait peur... mais c'est toujours comme ça au début. Parce que je suis convaincue que lorsque l'on se connaît, que l'on a échangé quelques mots, que l'on a fait plus que de se croiser dans un hall, on fait du meilleur travail. J'ai donc l'intention de vous proposer systématiquement à la fin des séances de prendre un petit verre ensemble devant

Séance du 18 mai 2015

Communications de la
Présidente (suite)

l'entrée de la salle. C'est l'histoire d'une dizaine de minutes pour les plus fatigués ou de plusieurs de ces dizaines pour les autres mais c'est surtout l'occasion de faire autre chose que juste de la politique, de prendre un instant ensemble, de privilégier les liens entre nous. Ça nous rendra plus efficaces et, j'en suis convaincue, ça adoucira notre tâche. N'ayons pas peur de copier nos voisins. Nombreux sont les Conseils généraux qui agissent de la sorte; je crois même que Fribourg est l'exception qui confirme la règle.

Gute Ideen muss man aufnehmen, ja, sie haben es bemerkt, ich habe noch nichts auf deutsch gesagt. Das geht nicht. Ich habe doch gerade gesagt, dass Freiburg eine zweisprachige Gemeinde ist. Zweisprachig bin ich leider nicht. Ich habe die deutsche Sprache aufgehoben um über angenehme Sachen zu sprechen. Sie wissen jetzt alle, dass ich vor allem das Zusammensein und die freundlichen und gemütlichen Momente liebe. Ich hoffe fest, dass sie mich nach unserer Sitzung nicht ganz alleine mit meinem Glas lassen. Ich freue mich schon jetzt, das muss ich zugeben, euch allen später Santé! oder Prost! zu sagen. Mit diesen Worten beende ich meine Ansprache. Herzlichen Dank für ihre Aufmerksamkeit."

(Applaudissements nourris de l'assemblée).

B. COMMUNICATIONS PROPRESMENT DITES

La Présidente poursuit ainsi:

"Suite à la démission de Mme Marie-Christine Dorand du Conseil général avec effet au 31 mars 2015, M. David Aebischer (PLR) a été proclamé élu au Conseil général avec effet immédiat en séance du Conseil communal du 28 avril passé. Il a été assermenté par le Préfet de la Sarine le 11 mai 2015. M. Aebischer, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever, afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Le Secrétariat du Conseil général a reçu la démission du Conseil général et de la Commission sociale de Mme Maria Helena Molliet du groupe socialiste, avec effet au 31 mai 2015. Mme Naïma Khamel Seewer en tant que première des 'viennent ensuite' de la liste socialiste a accepté de lui succéder à partir du 1^{er} juin 2015. Le Conseil communal l'a proclamé élue en séance du 12 mai passé, elle sera prochainement assermentée par le Préfet. Mme Molliet, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite de bien profiter de cette dernière séance. (Applaudissements).

Je vous informe que le Bureau s'est penché, lors de sa dernière séance, sur la question des indemnités touchées par les membres du Conseil général lors des différents travaux qui ne découlent pas forcément du règlement du 19 novembre 2001 concernant les jetons de présence du Conseil général, comme par exemple la participation à des soirées d'information, à des groupes de travail ou le fait d'effectuer un travail spécifique.

Séance du 18 mai 2015

Communications de la
Présidente (suite)

Il a pris quelques décisions de principe – comme il est en droit de le faire en vertu du règlement précité. Il réfléchira prochainement à l'opportunité de mettre en place un groupe de travail pour approfondir la question.

Je vous informe des prochaines dates de notre Conseil jusqu'à la fin de la législature. Je précise qu'on a systématiquement une séance de relevée le mardi soir. Merci d'en prendre note. Il s'agit du lundi 28 et du mardi 29 septembre 2015, du lundi 2 et mardi 3 novembre 2015, du lundi 14 et mardi 15 décembre 2015 et du lundi 15 et mardi 16 février 2016.

Je reviens ensuite brièvement sur la sortie que nous avons organisée le 2 mai passé et qui nous a permis de passer quelques instants à Fri-Art, au Musée des pompiers avant d'aller profiter des rayons du soleil au Port pour un apéritif dînatoire de grande qualité. J'espère que vous tous qui avez participé aurez éprouvé autant de plaisir que moi mais je crois savoir que cela a été le cas et ça me réjouit. Je ferai quand même part de mon regret de n'y avoir vu personne du Secrétariat de Ville. Mesdames, vous faites intégralement partie de nos séances et j'aurais vraiment eu plaisir à pouvoir partager ces instants avec vous.

Je parlais tout à l'heure de l'engagement des femmes, je vous informe que demain à 11.30 heures, la Caravane européenne de la Marche mondiale des femmes sera à Fribourg. Partie du Kurdistan turc le 8 mars dernier pour arriver après 17'000 kilomètres au Portugal en octobre, une caravane conduite par douze femmes recueille les témoignages de femmes et d'hommes qui ont envie de partager leurs expériences de vie, notamment sur le droit des femmes. Après la Turquie, la Grèce, les Balkans et l'Italie, la caravane traverse actuellement la Suisse et s'arrêtera à Fribourg. Vous pouvez donc les rencontrer sur la place de l'Hôtel-de-Ville à 11.30 heures demain et partager un apéritif avec elles.

En ce qui concerne le déroulement de ce Conseil, la séance de relevée agendée demain soir aura lieu quoi qu'il arrive. A priori, je souhaiterais pouvoir mettre un terme aux débats d'aujourd'hui après l'approbation des comptes et du rapport de gestion, ou éventuellement après le point 5 de l'ordre du jour et ouvrir les 'Divers' mais cela dépendra évidemment du rythme des débats. Nous ferons, comme d'habitude, une pause de dix minutes aux alentours de 21.00 heures.

Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, veuillez vous lever et parler dans un des micros à disposition en ayant pris le soin de l'enclencher auparavant. On me demande de vous préciser qu'il s'agit bien de parler dans le micro afin d'assurer un enregistrement efficace. Lorsque vous aurez terminé, n'oubliez pas de l'éteindre afin d'éviter les interférences. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. J'en ai terminé, enfin, avec mes communications."

Séance du 18 mai 2015

2. Approbation des procès-verbaux n° 35 et 36 de la séance des 30 et 31 mars 2015

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont ainsi approuvés, avec remerciement à leur auteure, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, et à ses collaboratrices.

ooo

3. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de Mme Marie-Christine Dorand

La Présidente rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) déclare ce qui suit:

"Le groupe PLR a le plaisir de présenter la candidature de M. David Aebischer, nouveau membre de cette assemblée, qui est assis à ma droite, comme membre de la Commission financière en remplacement de Mme Marie-Christine Dorand, démissionnaire. M. D. Aebischer, qui a 35 ans, est comptable indépendant et enseignant remplaçant à l'école primaire, cycle II, professions pour lesquelles il dispose des diplômes nécessaires. M. Aebischer est membre de la Commission des naturalisations de la Ville de Fribourg depuis janvier 2015 et, précédemment, il a siégé à la Commission financière de la Commune de Le Mouret. M. Aebischer est très motivé pour travailler dans cette importante commission et nous sommes persuadés qu'il assimilera rapidement le fonctionnement de la comptabilité communale.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions d'élire M. David Aebischer à la Commission financière jusqu'à la fin de la législature. Je vous en remercie."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	71
Bulletins rentrés	71
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	66
Majorité absolue	34

Est élu avec 65 voix M. David Aebischer. (Applaudissements).

Séance du 18 mai 2015

Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de Mme Marie-Christine Dorand (suite)

A obtenu une voix: M. François Miche

La Présidente félicite M. David Aebischer de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat. (Applaudissements)

ooo

4. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Bernhard Altermatt

La Présidente rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort.

Discussion

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) présente la candidature ci-après:

"J'ai le plaisir de vous présenter comme nouveau membre de la Commission de fusion Mme Valérie Rück. V. Rück est membre de notre Conseil depuis cette année; elle siège par contre depuis un certain temps à la commission sociale de la Ville. C'est véritablement de ce domaine que lui viennent sa fibre politique et son engagement. V. Rück est formée en tant qu'éducatrice spécialisée et a travaillé quinze ans dans ce domaine qui, nous le savons tous, concerne également la coopération intercommunale.

Frau V. Rück ist auch Mutter von drei Kindern und Hausfrau. Sie wohnt jetzt natürlich in der Stadt Freiburg, war aber vorher 20 Jahre lang in Villars-sur-Glâne – notre plus chère voisine – wohnhaft, hat dann einen kleinen Abstecher nach Zürich gemacht und ist dann mit ihrem Mann – den auch alle hier sehr gut kennen – zurück in die Stadt gekommen. Ich denke mit dieser Perspektive von Villars-sur-Glâne, von Zürich und jetzt aus der Stadt Freiburg, ist Frau V. Rück sehr qualifiziert um in der Fusionskommission mitarbeiten zu können. Ich danke ihnen für die Unterstützung dieser Kandidatur."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	71
Bulletins rentrés	71
Bulletin blanc	0
Bulletins nuls	2

Séance du 18 mai 2015

Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Bernhard Altermatt (suite)

Bulletins valables 69
Majorité absolue 35

Est élue avec 67 voix Mme Valérie Rück. (Applaudissements).

Ont obtenu une voix: Mme Lise-Marie Graden et M. Jean-Jacques Métrailler.

La Présidente félicite Mme Valérie Rück de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat. (Applaudissements)

ooo

5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 39 intégré au fascicule des comptes

La Présidente rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Discussion générale et entrée en matière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient les propos suivants:

"En préambule, je voudrais donner un coup de chapeau à mes collaborateurs pour leur engagement sans faille dans l'élaboration et la clôture de ces comptes 2014. Chacun dans son domaine a redoublé d'efforts et de disponibilité, a osé traiter des domaines qui n'étaient pas directement dans leurs attributions. Suppléer à M. J. Pollet n'était pas évident, ils l'ont fait avec ténacité et fidélité. M. J. Pollet, que je remercie aussi, a gardé un œil attentif sur le processus mais vous n'êtes pas sans savoir que, lui aussi, a été happé par sa nouvelle fonction.

Je salue aussi ce soir M. Laurent Simon-Vermot, notre nouveau Chef de service du Service des finances à qui je souhaite le meilleur dans sa nouvelle fonction. Un merci aussi à la société fiduciaire Jordan SA qui nous a accompagnés ces six dernières années.

Venons-en aux comptes 2014.

L'année 2014 a été celle de la répercussion dans les comptes de la Ville de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le Conseil communal a tenu à mettre dans le message un accent particulier sur la présentation de ces différentes implications. C'est aussi le premier exercice qui tient compte de l'augmentation

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

d'impôt. On devra attendre août 2016 pour avoir le rendement réel de l'impôt 2014, tant pour les personnes physiques que morales.

La comparaison avec le calcul sur l'impôt sur le revenu de la page 6 du message et le calcul à taux constant de 77,3% démontre un différentiel de 3,5 millions de francs, soit un montant total de 71'445'340 francs contre 75'012'865 francs inscrits dans ces comptes. Les prévisions fiscales de cet impôt, uniquement pour 2014, sont alors de 64 millions et des poussières, par rapport aux 67'700'000 francs provisionnés et à facturer. Sans l'augmentation d'impôt, les comptes présenteraient un déficit de 2,3 millions de francs, en n'oubliant pas que les estimations des années antérieures sont un peu surévaluées. Le Conseil communal est donc particulièrement attentif à l'impôt des personnes physiques et morales qui représente plus de 70% des recettes de notre Ville. Il aimerait garantir des estimations plus proches de la réalité mais la référence aux projections cantonales est incontournable. On constate malgré tout que la masse fiscale augmente mais malheureusement pas assez pour assurer une couverture des charges.

Quant aux autres revenus, ils sont estimés sur des moyennes sur cinq ans et peuvent être assez volatils.

On constate aussi que, sans l'impact de la Caisse de prévoyance, la maîtrise des charges est visible mais que la vigilance doit rester la règle. De plus, on ne doit pas oublier les futures charges des investissements 2015.

Dans le budget 2014, les mesures structurelles d'économies de l'Etat avaient été analysées et évaluées et ainsi inscrites comme charges pour la Ville, même si le Canton avait promis que celles-ci seraient neutres pour les communes. On constate que cet impact, déjà négatif, est beaucoup plus important que prévu. Cette situation doit faire l'objet d'un bilan intermédiaire en 2015, promesse faite au moment des négociations avec l'Association des communes fribourgeoises. Le Conseil communal l'attend avec impatience et espère pouvoir inverser cette tendance.

Les incertitudes concernant la Réforme des entreprises (RIE III) ne sont pas non plus pour rassurer le Conseil communal, ni les entreprises d'ailleurs! La Confédération et les cantons doivent encore trouver un terrain d'entente acceptable, en sachant que seuls les cantons seront touchés, donc indirectement les communes. L'Union des Villes suisses s'est invitée dans le débat pour défendre leur cause, avec des propositions concrètes de compensations. Espérons qu'elle soit entendue.

Des orientations plus précises devraient venir de la part du Canton pour permettre une planification réaliste à moyen et à long termes pour 2020, à partir de 2016 déjà, et cela en fonction des modifications législatives prévues.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Rapport de la Commission financière

Au sujet de l'augmentation de la provision pour risques juridiques, des commentaires spécifiques ont été apportés dans le message sous 'Commentaires sur l'évolution des charges' et dans le bilan 2014.

Voilà les éléments importants de ces comptes. Le Conseil communal vous demande de les approuver ce soir et vous en remercie".

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, résume le rapport ci-après:

"1. Considérations générales

1.1. Application des dispositions légales et de la décision du Conseil général

Selon les dispositions de la Loi sur les communes, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'attention du Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97, al.1, litt. c^{bis}). Le Conseil communal, quant à lui, remet à l'organe de révision tous les documents nécessaires et communique tous les renseignements utiles, par écrit s'il en est requis (art. 98d de la LCo).

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le message n° 39 du Conseil communal du 14 avril 2015, sur le rapport de gestion de l'exercice 2014 et les rapports détaillés de la fiduciaire Jordan SA. Le 6 mai dernier, la Commission s'est entretenue durant plus de quatre heures avec les cinq membres du Conseil communal, accompagnés de Mme Cudré-Mauroux, responsable de la présentation des comptes 2014, et MM. Brodard et Véty, représentants de la fiduciaire. Comme les années précédentes, la bonne qualité des rapports et des discussions avec le Conseil communal et les représentants de l'organe de révision comptable ont permis à la Commission de remplir correctement son mandat. Au nom de mes collègues de la Commission financière, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité et de son engagement dans le cadre de l'examen de ces comptes 2014.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2014

2.1. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire

La fiduciaire Jordan SA a présenté des rapports détaillés et a répondu aux questions lors de la réunion commune avec le Conseil communal. Comme les années précédentes, les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. Les points suivants méritent d'être relevés:

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

- *La collaboration entre la fiduciaire et les membres de l'administration communale a été, cette année encore, excellente: les documents et pièces justificatives ont été mis à disposition de l'organe de révision à temps et des explications complémentaires ont été fournies en cas de besoin.*
- *Après examen attentif de la fiduciaire, il ressort que la comptabilité générale de la Commune est tenue régulièrement et est quotidiennement mise à jour. La facturation des impôts est correcte et la méthode d'évaluation des impôts est appropriée. Quant aux procédures de classement des pièces et des factures, elles sont tout à fait régulières.*
- *L'examen détaillé des comptes de fonctionnement, des comptes des investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la bonne tenue des comptes communaux.*

La Commission financière se félicite des bons rapports de travail existant entre la fiduciaire Jordan SA et l'administration communale. Elle apprécie également la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission s'est montrée très satisfaite du travail de révision et d'analyse effectuée par la fiduciaire Jordan, dont le mandat de révision se termine avec l'examen des comptes 2014, après six ans de collaboration avec la Commune. Notre Commission s'est montrée satisfaite de la collaboration tout au long de ces quatre dernières années avec la fiduciaire Jordan et l'a remerciée chaleureusement de son travail.

La Commission a apprécié que le Conseil communal mette en œuvre certaines de ses recommandations antérieures. Nous encourageons l'Exécutif à poursuivre dans cette voie, notamment en maintenant un suivi régulier des investissements et en procédant à une évaluation constante des risques financiers.

Nous invitons également le Conseil communal à poursuivre la série d'examens de contrôle interne d'un dicastère communal. Après l'analyse détaillée de l'Economat en 2013, ce sont les procédures de la Police locale qui ont été, en 2014, passées à la loupe par la fiduciaire. Cet examen a permis de mettre en évidence la nécessité de réviser quelques procédures afin d'en améliorer la sécurité et la qualité. Comme nous l'avons déjà souligné dans nos précédents rapports, ces études en profondeur doivent porter prioritairement sur des services transversaux ou des services dans lesquels transitent des fonds.

Enfin, sur les dossiers épineux (salle Equilibre, Pila et autres risques liés à des litiges juridiques en cours), la Commission considère que, au vu des récents développements de certaines procédures judiciaires en cours, les mesures de provisionnement prises par le Conseil communal dans les comptes 2014 sont tout à fait adéquates. La

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Commission encourage le Conseil communal à continuer à la tenir informée des développements de ces dossiers sensibles.

2.2. Rapport de synthèse au Conseil général sur les comptes 2014

Les comptes 2013 nous avaient plongés, pour la première fois en sept ans, dans les chiffres rouges. Les comptes 2014 nous ramènent dans les chiffres positifs en présentant un excédent de revenus de 1'209'094,20 francs, soit un montant supérieur de 1,4 million par rapport au budget.

Comme le signale clairement le message du Conseil communal et comme l'a d'ailleurs relevé Mme la Directrice des Finances, cette année 2014 est marquée par la conjonction de deux éléments majeurs pour les finances de notre Ville: la recapitalisation de la Caisse de prévoyance d'une part et, d'autre part, l'augmentation du coefficient d'impôt communal (de 77,3% à 81,6%). Les effets conjugués de ces deux mesures, décidées par le Conseil général, influencent fortement les résultats des comptes 2014 et vont bien entendu perdurer dans les prochaines années.

La recapitalisation de la Caisse de prévoyance pèse sur les finances communales à hauteur d'un million de francs. A contrario, l'augmentation de l'impôt permet, en toute logique, de dégager des recettes fiscales plus robustes et de soulager ainsi les comptes communaux. Il n'est pas possible, à ce stade, d'estimer l'impact total de l'augmentation du coefficient d'impôt – Mme M. Genoud-Page l'a expliqué tout à l'heure. Néanmoins, il convient de relever que l'objectif du Conseil communal est atteint: la marge d'autofinancement de la Ville s'est améliorée permettant ainsi de diminuer les besoins en emprunts et de profiter de taux d'intérêt plus favorables. Face aux coûts des nombreux investissements nécessaires à l'amélioration des infrastructures de notre Ville, notamment scolaires, cette marge de manœuvre- je dirais même cette respiration - financière est la bienvenue.

De nouvelles charges sont également venues s'ajouter dans les comptes 2014: il s'agit des effets des mesures structurelles et d'économies 2014-2016 décidées par le Gouvernement cantonal. Alors que ces mesures ne devaient pas avoir d'impact sur les communes, elles génèrent une charge de 1,5 million de francs pour la Ville (charges dans le trafic d'agglomération et diminution du subventionnement des primes d'assurances maladie). La Commune doit tout mettre en œuvre, en collaboration avec les autres communes fribourgeoises, pour neutraliser les effets de ces mesures et Mme M. Genoud-Page nous a déjà indiqué tout à l'heure le chemin que le Conseil communal va suivre.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

La situation des comptes 2014 est certes positive mais elle n'augure pas d'un futur rayonnant. En effet, les défis à venir sont complexes et nombreux.

1. *L'évolution des recettes fiscales, le nerf de la guerre pour la mise en œuvre de la politique du Conseil communal, est très difficile à estimer. Nous avons constaté la très grande volatilité des différentes recettes fiscales en 2014: certaines surestimées (impôts sur le revenu des personnes physiques) d'autres sous-estimées (impôts sur la fortune des personnes physiques et sur les bénéfices des personnes morales). Cette volatilité engendre un climat d'incertitude et rend difficile toute prévision.*
2. *L'endettement de la Ville s'est accru sous la pression de la recapitalisation de la Caisse de pension. Il a pour corollaire l'augmentation de la charge de la dette (intérêts passifs) et génère une très forte contrainte financière pour l'avenir. Relevons que, dans cet environnement difficile, la gestion financière du Conseil communal reste très rigoureuse.*
3. *La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), va très probablement développer ses effets dès 2019. Le Conseil communal est tout à fait conscient que cette réforme va créer un grand chambardement. Cependant, il est extrêmement difficile, à ce stade des discussions et des négociations entre les différents niveaux institutionnels (Confédération, Cantons, Communes), de procéder à des estimations prospectives. Cette réforme présente une source d'incertitude supplémentaire et de préoccupation pour l'avenir du budget communal.*

2.3. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du 6 mai 2015, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2014', présentant un excédent de revenus de 1'209'094,20 francs.

3. Comptes des Services industriels pour l'exercice 2014

3.1. Attribution du mandat de révision

L'article 58 d du règlement d'exécution de la loi sur les communes stipule que les comptes des établissements communaux sont vérifiés par l'organe de révision de la commune. Conformément à cette disposition, les comptes des Services Industriels pour l'exercice 2014 ont également été vérifiés par la fiduciaire Jordan SA.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Rapport du groupe des Verts

3.2. Préavis et proposition de suivi

Dans la foulée, la Commission financière a, à l'unanimité des membres présents, lors du vote d'ensemble, également approuvé les comptes de l'exercice 2014 des Services industriels présentant un excédent de revenus de 56'950,04 francs."

M. François Ingold (Verts) déclare ce qui suit:

"C'est avec une grande rigueur que le groupe Verts et Indépendant de gauche du Conseil général se soumet à l'exercice ingrat de la vérification des comptes 2014. Que dire si ce n'est que le groupe prend acte mais qu'il aimerait formuler quelques remarques de fond et de forme comme veut la coutume. Tout d'abord nous aimerions souligner la satisfaction récurrente du mandat de révision octroyé ces dernières années à la fiduciaire Jordan SA. Les réviseurs ont mené leur travail comme d'habitude au plus près de leurs compétences et de leur professionnalisme. Une page se tourne, nous souhaitons que la prochaine fiduciaire nous procure la même satisfaction dans cet exercice parfois rébarbatif mais tellement important. Si le travail de révision a pu être mené dans les règles de l'art, c'est aussi et surtout grâce à la rigueur du Service des finances de la Ville, de Mme la Conseillère en charge des finances et de M. J. Pollet et de sa cohorte qui, même en son absence, plus fort que jamais, a su faire un dernier tour de passe-passe en transformant le rouge en noir ou plus exactement un excédent de charges budgétaires de près de 200'000 francs en un excédent de revenus d'un peu plus de 1'200'000 francs. Nous souhaitons à M. Laurent Simon-Vermot la même satisfaction annuelle que son prédécesseur, le terme 'effet Pollet' n'étant pas déposé au bureau de la protection des droits d'auteur.

Si l'étude du budget relève de l'excitation pour tout politicien local, c'est plutôt le choc des paupières et le poids de l'ennui qui prédominent dans l'étude des comptes communaux: notre marge de manœuvre étant proche du 'pas grand-chose' voire du rien du tout. Nous ne pouvons donc que prendre acte avec satisfaction des comptes mais continuons à jouer du bâton pour les prochains exercices budgétaires s'ils ne sont pas à notre goût. Car si les comptes sont positifs, ce n'est pas toujours grâce à l'exactitude des prévisions fiscales ni à cause des réserves en cas de litiges juridiques et encore moins grâce à la recapitalisation de la Caisse de pension de la Ville. De bonnes recettes fiscales, une bonne tenue des livres de comptes et un peu d'effet Pollet' en sont les raisons principales. Néanmoins, l'augmentation des recettes fiscales de 1% par rapport au budget cache surtout des erreurs prévisionnelles sur l'impôt des personnes physiques de moins 3%, compensées très largement par l'augmentation des recettes d'impôt sur la fortune de plus 18% et de l'impôt sur le capital de plus 10%. Je dois avouer que de telles erreurs d'estimation m'ont fait croire un instant que je lisais un message sur le Werkhof. Cette volatilité ou peut-être ces erreurs de calcul montre que les prévisions du Canton en matière fiscale sont plus du ressort de la prédiction hasardeuse que de la prévision, à l'image d'Elisabeth Teissier se prenant pour Philippe Jeanneret, jouant

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

aux cartes la météo fiscale de l'année suivante. Plus inquiétants encore, c'est le flou artistique et le sentiment d'improvisation de la troisième révision de l'imposition des entreprises agendée pour 2019 et calculée avec le même boulier obsolète que les prévisions fiscales. Cette fois-ci, ce n'est plus la boule de cristal qui dirige l'Etat, c'est une politique fiscale cantonale dirigée avec la méthode du doigt mouillé qui a fait ses preuves chez les Sioux mais pas en matière fiscale. Mais là n'est pas notre propos. Nous nous félicitons de la baisse systématique des charges des intérêts passifs depuis 2005. On retrouve une certaine sérénité au niveau de la dette publique mais il ne faut pas se laisser piéger notamment par la conjoncture favorable à l'emprunt de ces dernières années. Si les charges des intérêts baissent, la réalité, c'est que la dette nette augmente et ça, ce n'est pas bon. En plus, nous allons vers une explosion des infrastructures scolaires ce qui pourrait mettre en péril la bonne santé du ménage communal, surtout avec les fréquentes sous-évaluations des devis que nous avons connues ces dernières années. Une fois que l'on aura fini de payer l'urgent, on pourra peut-être commencer à penser au bien-être des citoyennes et des citoyens, nous, vous. On pourrait attendre d'une ville moderne comme nous en rêvons des investissements substantiels comme l'aménagement de places de jeux dignes de ce nom, de places d'animation, de places de rencontre intergénérationnelle mais pas que... Des finances saines permettraient aussi d'avoir voix au chapitre dans le dossier du parc d'innovation, de développer des infrastructures de mobilité douce et d'accueil pour les habitants et les visiteurs; penser le PAL et le réaliser avec toute l'énergie financière que l'on peut attendre d'une capitale cantonale et pourquoi pas, construire un téléphérique entre Bourguillon et la ville, construire un tram entre Marly et Tavel, faire un voyage d'étude du Conseil général à Tahiti, ou je ne sais quoi. Mais pour cela, il faudrait faire sans doute une étude portant sur la faisabilité d'une prochaine étude visant à faire une étude qui étudiera la possibilité de faire une étude.

Les plus perspicaces d'entre vous auront remarqué que la plupart des positions dont les charges ont baissé entre le budget et les comptes sont en grande partie issues du social: aide aux institutions spécialisées, traitements logopédiques et de psychomotricité, services d'ambulance, accueil de la petite enfance, etc., etc. j'espère que cette tendance souligne une gestion irréprochable des dicastères de Mme de Weck, plutôt qu'une volonté d'économies à tout prix du Conseil communal à majorité de gauche.

Malheureusement, si certains sont tentés par l'orgueil, il y aura toujours la caisse de pension pour nous rappeler qu'au moment où tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, il y aura toujours des casseroles. Durant la lecture des comptes reviennent souvent des phrases comme 'la situation s'est détériorée en raison de l'investissement xyz' ou 'l'intérêt lié aux prêts de la caisse...' ou 'l'année 2014 est marquée par la répercussion...'. Il ne faudra pas dans le futur comme un pis-aller se cacher derrière la caisse comme une souris derrière une montagne, ni omettre systématiquement du calcul des amortissements toutes les casseroles communales. Non! La Commune n'a pas toujours su gérer son porte-mon-

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

naie avec autant de rigueur qu'aujourd'hui et l'Histoire nous le prouve à chaque Téléjournal, elle a tendance à se répéter. J'espère que les générations futures auront en mémoire les largesses du passé et feront mieux que certains anciens. Allez! Encore trente-six ans de caisse de pension et après on passe à autre chose, promis! D'ailleurs, en parlant d'autre chose, qu'en est-il de la Pila? Allons-nous voir apparaître au lendemain des élections la facture que nous ne pourrions honorer dans le contexte financier qu'avec une nouvelle augmentation d'impôt et qui enterrerait définitivement la création d'une ville moderne et attractive? Aujourd'hui, on peut sortir artificiellement des amortissements pour faire bonne figure. Pour terminer, pour ceux qui visent un mandat de conseiller ou conseillère communal pour la prochaine législature, je rappellerai les axes prioritaires du Conseil communal qui me semblent être une base solide pour le futur et pour le présent: maintenir un cadre financier strict au niveau des charges, améliorer la répartition des coûts au niveau des collaborations intercommunales, continuer à trouver de nouvelles ressources financières pérennes, continuer à s'impliquer dans la réforme sur l'imposition des entreprises, poursuivre l'amélioration des processus internes dans la recherche d'efficacité et d'efficience. Je ne vous demanderais pas une minute de silence, je vous remercie pour votre attention."

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes ci-après:

"C'est sans aucune hésitation et avec le plus grand plaisir que le groupe UDC aurait tressé la couronne de lauriers pour le Conseil communal si nous avions été en 'temps normal'. Mais nous ne sommes pas en 'temps normal'. Mesdames et Messieurs, nous sommes à l'échéance du premier exercice incluant l'augmentation fiscale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Alors oui, nous attendions beaucoup mieux pour la simple et bonne raison que cette augmentation fiscale avait été décidée pour couvrir les coûts des infrastructures scolaires, alors que nous n'en avons pas retrouvé de significatives retombées! Nous l'avions dit et répété lors de la décision tombée à fin 2013, cette augmentation d'impôts aurait pu et dû être reportée de deux à trois ans. Du reste, dans son analyse de février 2015 fondée sur les chiffres de l'IDHEAP, le magazine des petites et moyennes entreprises (PME) relève: 'Fribourg a presque trop de moyens. Du point de vue de la stricte théorie, elle devrait lâcher un peu de lest en réduisant les impôts!' Cela fait sourire mais plutôt jaune! En lisant cette analyse, une pensée machiavélique nous a effleurés: et si le Conseil communal avait fait passer cette hausse fiscale pour s'assurer les moyens de boucler avec profit les comptes jusqu'à la veille des élections prochaines sans avoir à restreindre son train de vie comme le fait actuellement la majeure partie des communes de notre pays? Rappelons que plus de la moitié des villes suisses ont réduit leurs dépenses entre 2012 et 2013. Le nombre a encore augmenté en 2014. Quant aux infrastructures scolaires, et bien on y fera face au moyen d'une nouvelle hausse d'impôts. Le bon peuple oublie si vite! Du reste, le même magazine que la Ville cite chaque fois qu'il lui est positif relève encore 'la trop large couverture des charges est techniquement ennuyeuse car elle signifie que la ville

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

de Fribourg ponctionne trop d'impôts par rapport à ses besoins!' On croirait entendre le groupe UDC en 2013!

Cependant, nous souhaitons aussi souligner l'excellent travail de la fiduciaire responsable et relever avec satisfaction les bonnes relations établies entre l'Administration communale et les responsables de la fiduciaire. D'une manière générale, des documents précis ont été soumis à notre verdict et nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement de ces comptes. Nous relevons que tous les éléments que nous avons mis en exergue lors de l'établissement du budget 2014 se sont non seulement réalisés mais la conclusion laisse de gros points d'interrogation ouverts. Pour le reste, nous limitons notre analyse aux points cruciaux que nous avons déjà relevés lors du bouclage du précédent exercice et en tenant compte des remarques de la fiduciaire responsable.

- 1. Une fois de plus, nous ne constatons aucune modification dans l'approche des risques liés aux sites pollués. Or, même la fiduciaire relève, dans ses recommandations importantes, qu'une évaluation minimale des risques courus par la Ville de Fribourg doit être faite lors de chaque bouclage comptable.*
- 2. Les mesures d'économies et de rationalisation que nous demandons avec insistance depuis des années sont plus que jamais nécessaires. Vivre avec l'illusion que les pertes fiscales découlant des renégociations de la péréquation intercantonale et des retombées de la nouvelle fiscalité des entreprises seront compensées pour les Villes est irresponsable. Dans les cantons qui nous entourent, des mesures lourdes de conséquences pour le Canton de Fribourg et pour sa capitale sont déjà tombées. Les taux d'imposition fixés par Genève, Vaud et Neuchâtel sont tous inférieurs aux taux de Fribourg. Tout indique donc que Fribourg va continuer sa marche vers le 'statut de canton dortoir' et que le coût des infrastructures va continuer de croître et les entrées fiscales de stagner! Depuis que la réforme de la fiscalité des entreprises est en discussion, le groupe UDC insiste, mais vainement, sur une approche prospective de cette problématique. En outre, suite à l'abandon du taux plancher par la BNS, un risque supplémentaire pèse sur les entrées fiscales. En effet, la majorité des entreprises fribourgeoises travaille avec le marché européen ce qui va encore raboter leur marge bénéficiaire. Malgré tous les signaux d'alarme que même un aveugle ne peut plus ignorer, les autorités de la Ville attendent simplement que leur soit versé ce qu'elles prennent pour leur dû. Fatale erreur! Même la fiduciaire insiste dans ses recommandations sur l'anticipation des pertes fiscales inévitables provoquées par la réforme de la fiscalité des entreprises. Le groupe UDC est-il donc le seul à avoir les yeux ouverts?*
- 3. L'analyse des chiffres fournis sur la masse fiscale perçue par la Ville ne donne pas une image très optimiste. Le nombre de contribuables ne payant pas ou très peu d'impôts augmente, alors que le nombre*

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

de gros contribuables a tendance à diminuer. Depuis plusieurs années nous relevons ce phénomène. La situation de la Ville se péjorant lentement et le taux d'impôts s'élevant, force est de constater que l'attractivité de la Ville de Fribourg, dont se targue le Conseil communal, devient une vision plus que brumeuse.

4. *Complétons ce coup d'œil sur l'évolution de la masse fiscale par une brève analyse du marché de l'emploi. Comparée à l'Europe, la situation économique de la Suisse peut être qualifiée d'excellente en 2014. Le taux de chômage national évolue légèrement au-dessus des 3% alors que plusieurs pays de l'Union Européenne dépassent les 20%, voire 40% pour les jeunes entre 15 et 25 ans. Et pourtant, malgré cet environnement positif de l'ensemble du pays, le taux de demandeurs d'emploi en ville de Fribourg s'élève à plus de 10% en moyenne sur l'année 2014. Sur les 1905 demandeurs d'emplois, 682, soit 35,80%, sont des autochtones, alors que 1'223, soit 64,20% sont d'origine étrangère. Sur ce dernier total 698, soit 57,07% sont des citoyens de l'Union Européenne. Et pourtant, les autorités continuent à nous assurer que seuls des travailleurs qualifiés nous viennent de l'Union Européenne. Tôt ou tard cette tendance alourdira encore la facture de l'aide sociale qui est déjà aujourd'hui en forte croissance! Nous attendons toujours des explications plausibles. En vain évidemment!*
5. *Cherchez-vous des informations sur 'blueFACTORY'? Alors rendez-vous à la rubrique 'Culture'. De quoi se poser la question si nous voulons faire de ce chantier pharaonique un nouveau Grand Chapiteau? Rappelons que la Ville de Fribourg est actionnaire à 50% dans cette aventure. Ainsi, les représentants du peuple qui, comme contribuables, financent cette opération, ont le droit d'être informés sur le développement de l'affaire. Le groupe UDC fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la plus grande des transparences.*
6. *En corollaire à l'augmentation des impôts dont le total ne répond pas totalement aux attentes, il est évident que la capacité d'autofinancement s'améliore pour passer de 6,39% à 7,75%. Cela n'empêche pas la fiduciaire de mettre la Commune en garde contre un endettement excessif.*
7. *En doublant à 2 millions de francs sa réserve pour le risque dans le procès Anura SA, la Ville constate un affaiblissement de sa position dans cette affaire. Il faut relever que, si le risque devait se réaliser dans son intégralité, cette réserve ne sera pas suffisante!*
8. *Les comptes de la salle Equilibre ne sont toujours pas bouclés. On peut craindre que les premiers travaux de rénovation n'interviennent avant que la facture finale ne soit connue!*

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Conclusion

L'analyse de l'IDHEAP rejoint nos considérations. Les remarques de la fiduciaire correspondent à nos soucis moult fois répétés. La situation de Fribourg est en lente mais constante péjoration et face à un avenir aussi chargé que celui qui attend la Ville de Fribourg, nous ne décelons toujours aucune volonté de recherche de réelles économies. Nous acceptons ces comptes et le rapport de gestion 2014 sans joie et uniquement parce qu'ils sont tenus correctement et répondent à toutes les exigences comptables. Nous acceptons par contre, sans restriction, les comptes des Services industriels et prenons acte du rapport de gestion."

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) déclare ce qui suit:

"Le groupe Centre gauche-PCS a étudié attentivement les comptes 2014 et le rapport de gestion.

Il va raccourcir son préambule puisque autant les Verts que Mme la Conseillère communale M. Genoud-Page a félicité le Service des finances pour son travail, malgré la vacance de M. J. Pollet. Le groupe profite néanmoins de le remercier pour sa loyauté, sa fidélité et son professionnalisme au service de notre Ville. J'aimerais quand même, au nom de notre groupe, formellement saluer M. Laurent Simon-Vermot et lui souhaiter beaucoup de plaisir et de succès dans l'accomplissement de ses tâches.

En ce qui concerne les comptes des Services industriels, notre groupe n'a pas de remarques particulières à formuler. Par contre, concernant le résultat des comptes 2014, notre groupe fait les commentaires suivants.

Pour commencer, il a analysé les résultats des trois indicateurs cruciaux que sont la couverture des charges, la maîtrise des dépenses courantes et le degré d'autofinancement.

Couverture des charges

Notre groupe constate avec satisfaction que notre Commune, pour cet exercice, a couvert ses charges avec ses revenus. Il prend acte de l'excédent de revenus d'environ 1,2 millions de francs et se déclare satisfait de ce bénéfice. Il a aussi pris bonne note du décalage dans la perception de la fiscalité et du fait que l'effet de l'augmentation de l'impôt n'est que partiel dans les comptes 2014. Il constate encore que les revenus de l'impôt sont supérieurs de 1,4 million de francs par rapport au budget. Cet élément nous laisse augurer des effets positifs pour les exercices suivants. Nous remarquons encore que la couverture des charges est maîtrisée malgré l'engagement des 48 millions de francs en faveur de la fameuse recapitalisation de la Caisse de pension. Engagement qui baissera année après année sur une période de 38 ans.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

La maîtrise des dépenses courantes

Notre groupe remarque les efforts du Conseil communal pour maîtriser les charges. Charges qui sont non seulement maîtrisées mais encore en diminution de près de 3 millions de francs par rapport au budget, et ce, malgré l'augmentation d'un million de la provision pour les risques juridiques. Notre groupe salue aussi le fait que les charges du personnel sont contenues, et même en légère amélioration par rapport aux deux derniers exercices, quand bien même la population de notre ville a progressé de presque 5'000 âmes depuis 2004, ce qui nous laisse penser que notre personnel travaille de manière très assidue, malgré l'augmentation de la charge de travail. Je le remercie pour son travail. Le groupe Centre gauche-PCS constate enfin que le Conseil communal gère très bien le portefeuille des emprunts en les suivant de près et en les reconduisant systématiquement à des taux inférieurs aux taux initiaux.

Le degré d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent. Elle est passée, et nous en prenons acte, de 6,39% à 7,75%. Malgré cette progression positive, notre parti estime que le besoin en capitaux de tiers reste trop important. Il invite le Conseil communal à persévérer dans ses efforts pour améliorer notre capacité d'autofinancement. Le Centre gauche-PCS rappelle que les investissements sont très importants pour maintenir ou encore mieux pour augmenter l'attractivité économique, améliorer la qualité de vie et permettre de mieux équilibrer la typologie des contribuables. De plus, si l'on soustrait au total des investissements de 2014 le fameux engagement de la Caisse de pension, il nous reste finalement qu'un reliquat de 24 millions de francs d'investissements. Cet investissement et ces investissements restent à nos yeux insuffisants au regard des retards et des défis qui sont devant nous. Cependant, malgré ces défis en matière d'investissement, reste qu'il est important, comme on l'a dit précédemment, de contenir voire de limiter les besoins de capitaux de tiers afin de ne pas trop charger le fardeau de la dette pour les générations futures, ce d'autant plus que personne n'a la maîtrise sur le futur des taux d'intérêts. C'est pourquoi, le groupe Centre gauche-PCS arrive à la conclusion que le Conseil communal a fait face à ses responsabilités en ayant effectué la hausse du taux de l'impôt au moment opportun! A ce sujet, j'aimerais quand même rappeler à mon collègue de l'UDC qu'il est impossible d'affecter directement l'impôt à une tâche. Donc, l'impôt n'était clairement pas affecté aux infrastructures scolaires puisque la loi l'interdit. J'aimerais aussi lui rappeler qu'en période de Noël, il est probablement plus confortable de manger des chocolats et de la dinde bien grasse plutôt que de récolter des signatures en faveur d'un référendum, délai référendaire qui n'a pas été utilisé par mon collègue de l'UDC. Donc, j'ai l'impression qu'on pourrait appliquer le principe de 'qui ne dit mot consent'. Il est un peu facile de pleurnicher ensuite.

Pour terminer, notre groupe souhaite encore faire les remarques suivantes.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Nous partageons aussi l'avis de la fiduciaire Jordan sur le fait que notre Ville manque de capitaux propres avec seulement 26 millions de francs de fortune comptable sur un bilan de 230 millions de francs. Par contre, notre groupe se rend également compte que la Ville possède beaucoup de biens fonciers qui ne sont probablement pas inscrits au bilan à leur valeur réelle, ce qui, d'après nous, relativise quelque peu cet état de fait. Enfin, le Centre gauche-PCS constate que le Canton, qui dans un premier temps baisse ses impôts avec les conséquences financières catastrophiques que l'on connaît pour les communes – ne pensons pas seulement à nous mais aussi à Marly ou à de nombreuses autres communes - joue maintenant les pauvres en se reportant une fois de plus sur celles-ci. Cette fois-ci, c'est la nouvelle mouture de l'impôt sur les véhicules qui devait être neutre – le Conseil d'Etat l'avait promis dans la consultation sur cette loi - pour les communes et qui ne l'est pas, nous faisant perdre 91'000 francs. Il en est de même avec la participation de l'Etat liée à la couverture des frais de fonctionnement des transports publics, dont la charge pour notre Ville augmente de plus d'un demi-million de francs pour cette année.

Le groupe Centre gauche-PCS se permet aussi de faire sienne la très bonne remarque du Conseil communal que l'on trouve à la page 9 du rapport de gestion: 'La fusion est la seule solution permettant d'atteindre un ensemble d'objectifs économiques, financiers, sociétaux, en phase avec la réalité urbaine, et d'en assurer la cohérence. Dans ce contexte, considérer le facteur financier comme essentiel est trop réducteur'.

Pour finir sa prise de position, le Centre gauche-PCS constate que nous sommes une ville pauvre qui gère bien ses finances, ce qui est certainement plus honorable qu'une ville riche qui les gère mal et beaucoup mieux qu'une ville pauvre qui les gèrerait mal. C'est sur cette considération finale quasi philosophique que le groupe Centre gauche-PCS approuve les comptes 2014 de la Ville et des Services industriels et prendra acte du rapport de gestion."

Rapport du groupe socialiste

M. Pius Odermatt (PS) s'exprime dans les termes ci-après:

"Lors de sa dernière séance, le groupe socialiste a examiné attentivement les comptes ainsi que le rapport de gestion de la Ville de Fribourg.

Le budget d'une commune ressemble à une partie de poker et, heureusement, pendant les deux dernières législatures, les comptes ont été majoritairement positifs. En 2014, nous observons même un excédent de 1,2 million de francs dans les comptes contrairement au déficit budgété 0,2 million de francs. En comparaison avec notre commune voisine, Marly, nous pouvons nous considérer satisfaits d'être hors risques de blocage politique et même d'avoir la possibilité de réaliser les investissements nécessaires! Avons-nous été chanceux dans ce poker? Un peu de chance est toujours essentiel mais ce succès est en grande partie dû à un Conseil communal qui a su redresser les finances depuis le début des années 2000 grâce à une maîtrise des coûts et des investissements. Il n'empêche que

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

dans ce poker, le Conseil communal n'a pas seulement eu les meilleures cartes.

Zu den schlechten Karten gehört die Rückstellung für den Rechtsstreit mit Anura von einer Million Franken. Es erscheint wie eine Ironie, dass die Gemeinde das Grundstück an der Rue Sainte-Thérèse im 2007 verkauft hatte, um ein Defizit zu verhindern. Hoffen wir, dass der Gemeinderat zumindest im Finanzpoker mit dem Architekten des Equilibre die besseren Karten hat! Mittel- und längerfristig werden, wenn man so will, die Gegner im Poker stärker.

Wir sehen folgende Herausforderungen auf die städtischen Finanzen zukommen.

- *Mit der dritten Phase der Unternehmenssteuerreform zeichnet sich für juristische Personen eine Angleichung der Steuereinnahmen nach unten ab.*
- *Der nationale Finanzausgleich, wovon der Kanton Freiburg und auch die Stadt profitieren, befindet sich auf Bundesebene unter Druck.*
- *Auch die Zentrumslasten nehmen im Rahmen der Agglomeration zumindest nicht ab.*
- *Und eine Fusion der Agglomerationsgemeinden erfordert eine +/- ausgeglichene finanzielle Situation zwischen den Fusionskandidaten. Zu grosse Unterschiede führen zu einem 'No Go'.*
- *Solange die Finanzmärkte mit Geld von der Nationalbank geschwemmt werden, sind die Zinsen und Schuldenlast tief. Dies wird sich ändern, sobald sich die Konjunktur der Weltwirtschaft aufhellt. Es gilt auch aus diesem Grund zu verhindern, dass die Verschuldung zu gross wird.*

Gegenüber diesen Herausforderungen besitzt unsere Stadt durchaus auch gute Karten. Mais la Ville peut tout de même compter sur de bonnes cartes dans ce poker des finances pour les années à venir.

- *En effet, nous pouvons nous attendre à des dividendes sur notre investissement dans le parc technologique blueFACTORY Cardinal avec des entreprises à haute valeur ajoutée. Bien que pour le moment, son effet reste minime.*
- *La fin du régime fiscal spécial de certaines entreprises, telles qu'Alcon, est également une chance. Espérons que cette filière de Novartis continuera à générer des profits dans trois ans!*

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

- *Une autre opportunité est la croissance démographique qui se reflètera – espérons- encore plus dans les futurs revenus fiscaux des personnes physiques.*

En vue de toutes ces incertitudes, il est important que le Conseil communal renforce sa politique d'investissement, c'est-à-dire des investissements ciblés et durables pour une ville toujours plus attractive.

Le Conseil communal doit également définir un profil plus clair par rapport au tissu économique de la ville en mettant l'accent sur blueFACTORY, l'Université et les Hautes Ecoles. Avec les conditions cadres en train de changer, nous avons non seulement besoin d'une meilleure visibilité mais aussi d'une stratégie plus développée et précise.

Le groupe socialiste approuve donc les comptes de l'exercice 2014 ainsi que ceux des Services industriels. Il prend acte du rapport de gestion en relevant l'amélioration de sa forme et de son contenu chaque année. Quelques remarques ont cependant été émises et seront formulées individuellement par certains membres du groupe lors de cette séance."

La Présidente s'exprime ainsi:

"Est-ce que je peux vous demander d'être un petit peu plus discrets quand vous n'êtes pas attentifs, même en tribune. Merci. "

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"En préambule, notre groupe se garde de toute satisfaction exagérée devant des comptes 2014, certes au-dessus de l'équilibre mais qu'il faut moduler par le fait que les citoyennes et citoyens de Fribourg ont mis la main à la poche par le biais de l'augmentation des impôts sur les personnes physiques et que les recettes fiscales, dans leur ensemble, ont progressé de plus de 12 millions de francs entre 2013 et 2014, chiffre que nous sommes loin de retrouver dans le résultat final.

Il convient également de moduler ce résultat positif de l'exercice 2014 par le report entre la fortune de la Cité qui s'élève à 26'569'540 francs et le total des actifs communaux de 318 millions de francs, soit 8% alors qu'une situation saine serait une fortune entre 15% et 20% des actifs.

Ceci confirme la situation importante de l'endettement de la Ville. Nous constatons à l'analyse des recettes fiscales leur volatilité et la difficulté des prévisions concernant les revenus fiscaux, notamment ceux issus des personnes physiques qui représentent 75 millions de francs sur un total de 136 millions de francs, soit plus de la moitié, 55%.

Il faudra apporter un soin tout particulier dans la construction des budgets à venir sur l'évaluation des recettes fiscales notamment

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

avec la réforme de l'impôt sur les entreprises, RIE III, dont l'impact de la baisse prévisible des taux ne sera pas compensé totalement par l'abandon des régimes dit spéciaux.

Nous avons également constaté que la baisse des charges ayant un impact positif sur le résultat 2014 résulte plutôt d'effets mécaniques que d'une volonté claire et importante de réaliser des économies.

Il convient également de relever la nécessité de continuer l'étude et l'évaluation du contrôle interne des différents services de la Commune, le rapport sur les procédures de collecte des fonds liés aux parcomètres révélant selon la fiduciaire, organe de contrôle, la nécessité d'un réexamen des procédures et des contrôles périodiques.

Nous adressons nos félicitations au Conseil Communal pour la réalisation du rapport de gestion qui est un document très complet, très riche et clair pour qui s'intéresse au fonctionnement de notre Commune.

Pour terminer sur une note d'humour, nous ne relèverons pas le titre coloré du quotidien 'La Liberté' sur les comptes 2014 'Fribourg en rose et noir' car à trop mélanger les couleurs, on finit par faire un 'gros pâté'."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime dans les termes suivants:

"Le message du 14 avril 2015, ainsi que les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2014 de notre Commune ont fait l'objet d'un examen attentif de la part du groupe libéral-radical.

Avec un excédent de revenus de 1'209'094,20 de francs, il est donc agréable de se retrouver dans les chiffres noirs, avec une amélioration de plus de 1,4 million de francs par rapport au budget. Si l'on rajoute le million provisionné pour risques juridiques, non budgété, l'amélioration par rapport au budget initial est même de 2,4 millions de francs. Le résultat effectif est finalement encore bien supérieur puisqu'il arrive même à absorber les charges supplémentaires découlant des mesures structurelles et d'économies du Canton à hauteur de 1,5 million de francs, alors que celles-ci n'étaient budgétées qu'à hauteur de 250'000 francs.

Il est donc nécessaire à ce stade de rappeler la position de notre groupe lors de l'élaboration du budget 2014. Nous avons affirmé que l'augmentation d'impôt était exagérée et devait se limiter à un coefficient d'impôt de 80 au maximum. Une diminution de l'ordre de 2 millions du budget était non seulement réaliste mais tout à fait supportable et acceptable. Nous l'avons démontré et nous constatons que le bénéfice de l'exercice 2014 de plus de 2 millions de francs, si l'on retrace les effets extraordinaires, le confirme.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Notre groupe s'interroge sur l'impact des coûts des nouvelles infrastructures scolaires dans les comptes 2014. Souvenez-vous! Ceux-ci étaient estimés à 3'170'000 francs dans le budget 2014 justifiant ainsi la hausse d'impôt dès l'année 2014. Il est surprenant de ne trouver aucun commentaire dans le message à ce sujet. Nous aurions pu attendre au moins un petit comparatif avec les chiffres du budget. Nous avons donc fait un petit calcul et nous arrivons à un impact entre 2 et 2,5 millions de francs au maximum au lieu des 3,7 millions budgétés. Les charges liées aux infrastructures scolaires ont donc été clairement surévaluées lors de l'établissement du budget 2014, pour plus de 1,5 million de francs. Cela confirme notre analyse: le budget 2014 était clairement sous-évalué et la hausse d'impôt trop élevée.

Au niveau des revenus d'impôts, nous observons une augmentation des rentrées fiscales par rapport aux années précédentes, même à taux constant. Notre groupe souhaite que les fortes variations au niveau de l'impôt sur le revenu soient analysées plus précisément par le Service des finances, non seulement par rapport à l'année précédente mais également sur plusieurs années. Le rendement de l'impôt sur la fortune est également surprenant et mérite une analyse complémentaire et des explications, pour l'instant insuffisantes dans le message. A ce titre, notre groupe souhaite que les informations mentionnées dans le rapport de gestion concernant les divers impôts puissent être réconciliées avec celles des comptes. En effet, il est surprenant de lire que l'impôt sur le revenu pour 2013 se monte à 67,6 millions de francs en page 48 du rapport de gestion, alors que cet impôt dépasse les 70 millions de francs depuis plusieurs années dans les comptes. Il semblerait que le chiffre du rapport de gestion ne tienne pas compte des provisions mais uniquement des encaissements. Il serait donc bien de compléter cette statistique et de la préciser.

Au niveau des charges de fonctionnement, nous constatons qu'elles sont en règle générale maîtrisées dans le cadre du budget mais qu'elles augmentent proportionnellement plus fortement que les recettes fiscales dans leur ensemble, ce qui incite à la prudence. Notre groupe s'est également interrogé sur l'efficacité du pont AVS. Ce poste, qui s'élevait encore à 194'000 francs en 2007, a augmenté de près de 40% ces trois dernières années et se monte désormais à plus de 637'000 francs à charge de la collectivité. Sans autre information sur le rapport coût/bénéfice d'un tel programme pour la Commune, nous pensons qu'une telle pratique n'est plus en phase avec le monde du travail actuel et doit être revue.

Un mot encore sur la position du bilan 'Avances aux Bains de la Motta'. Cette créance a fortement augmenté et s'élève désormais à plus de 957'000 francs. Elle ne sera semble-t-il jamais remboursée par la société des Bains de la Motta SA. Notre groupe est d'avis qu'il s'agit donc d'une non-valeur au bilan et mérite un amortissement ou pour le moins une provision.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Pour le reste, nous faisons nôtres les observations de la Commission financière. Les comptes des Services industriels n'apportant pas de remarques particulières, c'est donc sur ces considérations que le groupe PLR acceptera les comptes 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels, en remerciant le Service des finances pour son travail. Nous prenons également acte du rapport de gestion."

M. Benoît Hemmer (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Nous avons entendu déjà un certain nombre d'indicateurs financiers. Je me suis permis d'en calculer l'un ou l'autre supplémentaire.

Si la marge d'autofinancement a peut-être augmenté, par contre, le taux d'autofinancement en 2014 a été seulement de 25%, ce qui conduit à une explosion de la dette. Bien sûr, il y a la recapitalisation de la Caisse de prévoyance mais nous ne devons pas oublier que ces prochaines années nous aurons à amortir les investissements dans le domaine des écoles.

D'autre part, peut-être vous rappelez-vous du plaisir de certains parmi nous lors de la publication du comparatif des finances communales de l'exercice 2011 par PME Magazine où Fribourg, avec une note de 5,92 occupait le deuxième rang des principales villes suisses. Effectivement, nous ne voulions pas boudier notre plaisir à ce moment-là. Depuis, la chute est brutale! Ayant passé sous le 5 de moyenne en 2013¹, je me suis permis de calculer la note que nous aurons pour les comptes de 2014. Et là, nous passerons largement en dessous du 4 de moyenne.

Cela montre que la situation financière de notre Ville est loin d'être glorieuse et j'espère que les mesures nécessaires seront prises avant que la situation ne devienne trop grave."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient les propos suivants:

"Je voudrais, au nom du Conseil communal, remercier tous les groupes pour leur soutien aux comptes 2014. Je vais essayer de donner quelques réponses spécifiques à chacun des intervenants.

J'aimerais rassurer M. F. Ingold, qui a parlé au nom du groupe des Verts. Intentionnellement, nous avons spécifiquement mis en exergue la problématique de la Caisse de pension dans ces comptes 2014, principalement pour une question de transparence et de visualisation pour tout à chacun de l'impact qu'avait cette grande modification entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Je tiens à vous rassurer aussi, cet impact va être dégressif puisque d'année en année la dette va diminuer.

Je voudrais dire à M. P. Marchioni que, oui, le Conseil communal a du souci. Vous avez l'air de dire que le Conseil communal n'a

¹ PME Magazine, février 2015

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

pas de souci. En tout cas, au niveau de la réforme des entreprises, le Conseil communal a beaucoup de soucis et il ne se fait aucune illusion quant à de possibles compensations de la caisse de la Confédération. Je crois qu'il faut être très clair, ce n'est en tout cas pas sur ce chemin que vont les discussions au niveau du Conseil fédéral et des différentes instances qui préparent les messages pour le Parlement. En outre, il est extrêmement difficile et extrêmement compliqué d'obtenir des renseignements fiables sur lesquels on peut se reposer parce que, en fin de compte, même le Conseil fédéral lui-même n'a pas pris d'option spécifique ni n'a défini la direction dans laquelle il veut aller. Je reconnais qu'il y a là un réel danger pour les communes, et pas seulement pour Fribourg ou le Canton de Fribourg, mais pour l'ensemble des communes de ce pays, qui vont connaître un réel problème par rapport aux rentrées fiscales des personnes morales ces prochaines années.

A l'attention du groupe Centre gauche-PCS, la fusion, telle qu'elle ressort des discussions du Conseil communal, est une solution. Elle ne peut être faite qu'en concertation avec l'ensemble des autres communes. Le Conseil communal, à l'instar du Conseil général, a toujours dit et maintient que c'est une manière d'appréhender les difficultés financières des collectivités publiques en visant des améliorations de rationalisation et de mise en commun des forces pour trouver des solutions aux différents problèmes qui nous attendent.

Je remercie le groupe socialiste de constater que, durant les deux dernières législatures, le Conseil communal a fait un travail extrêmement important d'assainissement des comptes de la Commune de Fribourg. Nous sommes partis d'une situation très délicate et nous avons essayé de restreindre les dépenses - le Conseil général nous a suivi dans les options que nous avons prises -, notamment par l'instauration de cadres qui ont permis de mettre un frein à l'endettement pendant plusieurs années et qui ont eu des effets positifs. Ces cadres ont porté leurs fruits mais maintenant on a malgré tout un besoin absolu – et là vous l'avez relevé tout à fait clairement – d'engager des investissements, qui sont indispensables pour la collectivité et qui doivent répondre aux besoins d'une population croissante qui est demandeuse de services tels que les écoles. Le développement des infrastructures scolaires a été placé en priorité dans le plan de législation du Conseil communal, ces dernières années.

M. A. Sacerdoti, le Conseil communal partage aussi vos soucis liés aux difficultés de prévision. Je ne vous cache pas que jusqu'à il y a trois ans – et M. B. Hemmer vous l'avez ressorti aussi dans votre analyse – l'adéquation entre les prévisions cantonales sur lesquelles on est obligé de se baser et les prévisions communales permettait d'avoir une vision, je dirais, réaliste de la situation. Ces trois dernières années, nous nous sommes trouvés en porte-à-faux avec les prévisions cantonales, ce qui nous a mis dans une situation un peu délicate pour différentes raisons mais surtout par celle de devoir contrer les chiffres qui nous étaient donnés par le Canton, parce qu'on savait que ces chiffres étaient surévalués. Je vous rappelle que le Canton avait prévu une progression sur les impôts 2012 de

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

6,2% à une période qui n'était pas vraiment opportune. Nous avons temporisé, en appliquant - je crois - un taux de 3,5% ou 4%, je ne me rappelle plus exactement les pourcentages mais en tout cas 1,9 ou 2% de moins que les prévisions cantonales. Malgré tout, les années suivantes, au vu du développement, le Canton pris conscience des difficultés liées, comme l'a relevé M. P.-O. Nobs, aux diminutions fiscales, parce qu'il avait toujours dit qu'il suffisait de diminuer les impôts pour augmenter l'impôt et qu'il s'est avéré que ce n'était pas si évident que ça, puisque la réalité n'était pas aussi claire que ce qu'il nous avait promis. C'est vrai que, maintenant encore, – M. B. Hemmer vous avez parfaitement raison – nous sommes tributaires de ces provisions qui étaient finalement surestimées puisque d'année en année, nous avons toujours des reliquats de ces provisions qui perturbent l'approche. Le Conseil communal souhaite vivement arriver de nouveau à avoir des prévisions qui tiennent la route et qui sont en corrélation avec la réalité des comptes parce que, sinon la situation est très difficile. Je rejoins aussi M. V. Jacquat à ce propos et je pense qu'il a parfaitement raison.

M. V. Jacquat, je prends note publiquement de votre proposition d'ajouter des commentaires dans le rapport de gestion et de mettre en lien les chiffres du rapport de gestion avec ceux des comptes. C'est effectivement très important. La différence provient du fait que, dans le rapport de gestion, nous n'introduisons que les montants encaissés non pas les provisions estimées. Nous nous retrouvons de nouveau avec la même approche que j'ai relevée tout à l'heure. Pour les ponts AVS, rassurez-vous, le Conseil communal n'a pas du tout fait une politique de prospection de ponts AVS, au contraire, vu qu'on a précisément fait tout un travail sur la recapitalisation de la Caisse de prévoyance. Les possibilités d'obtenir ces ponts AVS ont été modifiées et ont été durcies. Toutefois, par principe, figurent dans les budgets toutes les personnes qui pourraient prendre potentiellement une retraite anticipée. L'année 2014 correspond précisément à un moment où les gens ont peut-être senti qu'ils avaient le plus besoin de prendre une retraite anticipée à ce moment-là, s'ils voulaient pouvoir garder leurs rentes. Ce n'est, à mon avis, pas un processus qui va continuer à ce rythme-là. Je laisserai peut-être M. le Syndic ajouter un commentaire, lui qui a des renseignements plus pointus que moi sur ce dossier-là.

Pour répondre à M. B. Hemmer, je partage totalement ses analyses, il a totalement raison. La problématique de ces mauvaises estimations a énormément péjoré les notes de la Ville. Si vous avez bien regardé pratiquement toutes les autres notes sont restées stables mais c'est vraiment sur celles-ci et sur les investissements, parce que nous avons toujours été péjorés sur les investissements - comme vous l'aurez aussi constaté-, que nous avons fait un travail d'amélioration puisque nous avons essayé d'augmenter cette part d'investissements qui est indispensable en vue de l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux citoyens."

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, émet les remarques complémentaires suivantes:

"En ce qui concerne la Caisse de prévoyance, j'en parlerai plus en détail dans le cadre de la présentation des comptes lors de laquelle je pourrai effectivement donner quelques éclaircissements sur les interrogations de M. V. Jacquat.

J'aimerais également intervenir en tant que représentant d'un des actionnaires de blueFACTORY SA, puisque M. P. Marchioni est intervenu de manière assez verte pour signaler tout d'abord ce qui semblait être une incongruité et que je voudrais tout d'abord expliquer. Effectivement, l'activité de blueFACTORY SA, telle qu'elle ressort de l'actuel rapport de gestion sous chapitre 'Service culturel' me paraît être une incongruité. Il faut cependant rappeler que le Conseil général avait insisté pour que cette approche culturelle soit également présente dans le cadre de blueFACTORY SA. A cette demande s'ajoute le fait que la Ville de Fribourg a constitué un groupe de travail 'contact' qui est, par mandat de prestations, assumé par la Cheffe de service du Service culturel de la Ville. Ce qui n'a rien à voir avec la culture.

Comme vous la plupart d'entre vous l'aura remarqué, le Conseil communal essaie d'améliorer la présentation de son rapport de gestion. Nous faisons chaque année – j'espère que c'est constaté – des progrès. Je n'ai pas eu l'occasion, malheureusement, d'y inclure les éléments nécessaires au rapport de gestion de blueFACTORY SA, pour la simple et bonne raison que l'assemblée générale de cette association aura lieu à la fin de ce mois. Par conséquent, je me ferai un plaisir d'informer la Commission financière et le Conseil général sur les activités essentielles, en vous rappelant que les investissements qui auront été faits cette année permettront, - nous l'espérons avant la fin de cette année dans le cadre notamment de la Halle bleue -, d'accueillir près de 200 postes de travail concernant tant le Smart Living Lab (SLL) que le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH). Je vous rappelle qu'il existe une feuille d'information dont je vous transmettrai le lien, par l'intermédiaire du bureau ou du secrétariat du Conseil général, pour que vous puissiez vous-mêmes vous abonner à la Newsletter de blueFACTORY SA qui représente une bonne source d'informations."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, commente le rapport de gestion de l'exercice 2014:

"Je vais peut-être juste dire trois mots sur le rapport de gestion. Les éléments principaux ont déjà été mentionnés. La Commission financière a beaucoup apprécié les changements qui ont été faits ces dernières années sur le rapport de gestion. Il plus court, il est plus lisible, il y a chaque année plus de statistiques, c'est très appréciable. J'aimerais le dire au Conseil communal: continuez sur cette voie, il y a encore de la marge de manœuvre.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

Concernant blueFACTORY SA, le rapport écrit contient une remarque sur le fait que nous étions étonnés de trouver blueFACTORY SA dans la Culture. Faire entrer la Culture dans blueFACTORY SA, on est d'accord mais mettre blueFACTORY SA dans la Culture, c'était un petit peu particulier. Mais M. le Syndic nous a donné les informations et on se réjouit d'en savoir un peu plus lors d'une prochaine Commission financière.

Remerciements

La Commission financière aimerait adresser ses remerciements au Conseil communal, à Mme Cudré-Mauroux, aux Chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement de tous les instants. Nous adressons également nos remerciements à Mme Defferrard Crausaz, ainsi qu'à son équipe, pour leur collaboration et la bonne tenue des procès-verbaux".

La Présidente demande d'excuser sa précipitation dans le traitement du rapport de gestion, première séance oblige:

"J'aurais voulu intégrer la discussion sur le rapport de gestion à cette discussion-là. Je repasse la parole à Mme M. Genoud-Page, si c'est nécessaire pour qu'elle puisse se prononcer là-dessus."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, répond qu'elle n'a pas de remarques particulières sur le rapport de gestion,

"si ce n'est que j'ai pris acte de la demande de M. V. Jacquat et que nous allons corriger ça pour l'année prochaine."

La Présidente poursuit ainsi:

"Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous allons donc pouvoir passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion. Avant cela, je vous propose de faire une pause de dix minutes."

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 21.10 heures à 21.27 heures.

La Présidente s'exprime de la manière suivante:

"Nous examinerons chapitre par chapitre, d'abord les comptes, puis le rapport de gestion. D'abord pour l'Administration communale proprement dite et ensuite pour les Services industriels. Je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la Présidente de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les comptes et ensuite sur le rapport de gestion."

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

J'ouvrirai ensuite la discussion de détail par chapitre, d'abord sur les comptes puis sur le rapport de gestion mais là, nous allons regrouper les choses. Vous allez intervenir d'abord sur les comptes puis après sur le rapport de gestion. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tous suivre, de toujours mentionner le numéro complet de la rubrique des comptes et d'indiquer la page concernée par votre intervention. En ce qui concerne le rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de page ainsi que le numéro du chapitre correspondant."

Examen de détail

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes (pages 2 à 5)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 1 à 42)

Pas d'observations.

II. FINANCES

a. Comptes (pages 6 à 9)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

201.304.00 Caisse de prévoyance: Pont AVS

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) déclare ce qui suit:

"Faisant référence aux propos de M. V. Jacquat lors du rapport d'introduction, nous aimerions avoir des informations plus détaillées sur le nombre de personnes qui ont bénéficié de ce pont AVS en 2014 et dans quels dicastères. Quel est l'impact de ces mesures pour les affaires communales par rapport à l'engagement de personnes jeunes, voire à la suppression de postes."

210.319.00 Impôts irrécouvrables

M. Laurent Dietrich (DC/VL) aimerait savoir si la tendance confirme l'augmentation. Le cas échéant, s'il y a des raisons particulières.

220.422.11 Portefeuille

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'intéresse à connaître le contenu de cette position.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise ce qui suit:

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

"Pour le poste 220.422.11 'Portefeuille', il s'agit du dividende de Frigaz SA. Pour le poste 210.319.00 'Impôts irrécouvrables', le montant indiqué correspond à un pourcentage calcul à partir de la totalité des impôts. Ce montant n'est donc pas fixe ni calculé en fonction de cas avérés et réels de non-paiements mais par rapport à la masse de l'impôt. Je vous redonnerai le pourcentage. Cela explique le fait que le chiffre n'est pas le même d'une année à l'autre."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, poursuit:

"M. J.-P. Wolhauser, j'ai déjà répondu tout à l'heure à la même problématique que vous soulevez à la suite de l'intervention de M. V. Jacquat. J'aimerais quand même faire remarquer qu'en ce qui concerne les chiffres de l'exercice 2013 et les chiffres des comptes 2014, la différence est assez faible, puisqu'on était à 608'000 et quelques francs en 2013, au budget 2014 à 638'000 et dans les comptes 2014 à 637'000 francs. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de différence notable du nombre de cas de retraites anticipées prises pendant l'année 2014 mais que ces chiffres sont plutôt le résultat d'un ensemble d'opérations ayant vraisemblablement eu lieu avant les modifications des statuts de la CPPVF. Je donnerai de plus amples renseignements dans le cadre de la présentation des comptes de la Caisse de prévoyance, afin de répondre de la manière la plus complète possible aux questions que vous posiez, notamment sur le fait de savoir quels dicastères étaient concernées par ces opérations. Voilà ce que je peux répondre à l'heure actuelle en m'excusant de ne pas être plus complet maintenant."

b. Rapport de gestion (pages 43 à 63)

Pas d'observations.

III. ECOLES

a. Comptes (pages 10 à 18)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 64 à 84)

Pas d'observations.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes (pages 19 à 23)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 85 à 111)

Pas d'observations.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes (pages 24 à 33)

Pas d'observations.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

b. Rapport de gestion (pages 112 à 133)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

9.2.8 Déchets (Ordures ménagères et papier-carton) (Déchets organiques)

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit:

"J'ai quelques remarques à faire en ce qui concerne la Voirie (pages 116 et ss). En lisant le rapport, il me semble que le degré d'auto-satisfaction de la Voirie commence à être remarquable. Ainsi, on peut lire à la page 123 'la gestion des déchets en ville de Fribourg est effectuée à la satisfaction des citoyens. Très peu de plaintes ou de réclamations sont enregistrées. L'adaptation et l'optimisation des prestations selon les besoins sont un processus continu'. Malgré tout, je connais quelques citoyennes mécontentes, et il doit y avoir certainement des citoyens. Le rapport a été écrit au moment où on a commencé à supprimer la collecte du plastique mélangé. Sur le principe, la Voirie a en réalité réduit les prestations du service public au lieu d'étudier la situation en vue du recyclage du plastique. Au même moment où cette prestation a été supprimée, une entreprise privée, à Tavel, a commencé à proposer la récolte de toutes les sortes de plastiques en échange d'une taxe. Les plastiques sont recyclés à Zurich et au Vorarlberg en Autriche; ce n'est certainement pas l'idéal en ce qui concerne les transports. Cela dit, il est donc possible de les recycler si on commence à se renseigner.

Par ailleurs, la possibilité actuelle de ramener les plastiques directement aux Neigles provoque certainement beaucoup plus de kilomètres en voiture que leur transport par camion à Zurich. On nous parle de 240 voitures durant trois heures le samedi. Si cela augmente encore après la fermeture de quelques points de récoltes, alors le trafic sera rendu très difficile et engendrera une situation contraire à la politique de la mobilité de la Ville. Je crois savoir que la Voirie est soumise à cette politique. Celles et ceux qui ne disposent pas de voiture, soit un ménage sur deux, sont obligés d'y aller à pied ou bien de mettre ces plastiques dans les sacs bleus et de payer la taxe, ce qui peut être non négligeable parce que le poids est peut-être minime mais le volume est important.

En ce qui concerne le deuxième point 'Déchets organiques', figure depuis quelques années une obligation dans le Règlement concernant la gestion des déchets, à l'article 10, alinéas 3 et 4: 'La Commune organise la collecte systématique des déchets compostables.' 'Les déchets organiques collectés sont, dans la mesure du possible, traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz'. Rien ne s'est passé mais cette usine de fermentation existe. Or, il n'y a jamais eu d'offre aux citoyennes et aux citoyens pour également collecter les déchets organiques des ménages et ceux aussi par exemple des restaurants. Une proposition dans ce sens va certainement suivre.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

9.2.6 Service d'hiver

J'ai encore une petite remarque en ce qui concerne le service d'hiver, malgré les températures déjà plutôt estivales. Il est peut-être satisfaisant en ce qui concerne les routes et les trottoirs mais pour ce qui est des priorités, les cyclistes ne sont certainement pas la priorité parce qu'ils sont mis en danger. Il y a en effet des quantités de neige qui sont déplacées des routes sur les bandes cyclables, où elles attendent de fondre un jour; cette situation peut durer, parce que souvent le sol est gelé et la fonte prend plusieurs semaines. Alors, cette manière de procéder n'est aujourd'hui plus admissible. Chapeau à ces personnes qui travaillent durant la nuit, où la majorité d'entre nous est en train de dormir! Mais c'est peut-être satisfaisant pour les automobilistes. Il y a par contre très très peu de sensibilité pour les cyclistes. Je crois que, contrairement à d'autres services, comme la Police locale, il y a probablement très peu de monde qui travaille aux Neigles qui se rendent en vélo au travail."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit:

"M. C. Allenspach, vous trouvez qu'il y a peut-être un peu d'autosatisfaction de la Voirie mais je rappelle quand même que c'est un secteur qui est bien perçu généralement par la population. En tout cas, je peux vous dire qu'on a souvent, et ça arrive jusqu'à mes oreilles, des compliments par rapport à ce qui se passe notamment aux Neigles. Ça ne veut pas dire que tout est parfait non plus, d'ailleurs on met qu'il y a peu de plaintes non qu'il n'y en a pas. Il y a des problèmes, on en est conscient, mais je crois aussi qu'avec les efforts qui ont été faits ces dernières années, aussi avec la stratégie de 'Fribourg ville propre', on réussit à améliorer de manière sensible la situation qui n'est certes pas encore parfaite mais qui va mieux qu'il y a quelques années."

En ce qui concerne les points que vous avez soulevés, les plastiques, vous savez que nous avons effectivement changé au mois d'octobre la pratique que nous avons concernant la récolte des plastiques. Vous savez aussi que, d'après l'ordonnance sur le traitement des déchets, les plastiques sont considérés comme déchets urbains. Ce sont donc des déchets qui sont généralement incinérés. Cela répond aussi au [principe du]pollueur-payeur. Fribourg n'est pas la seule ville qui a abandonné ou même qui n'a jamais fait ce genre de tri comme on l'avait fait à une certaine époque dans le canton de Fribourg. Vous savez que les principales villes, telles que Bulle, Villars-sur-Glâne, Romont ou d'autres, ont également supprimé cette récolte de plastiques. A l'extérieur [du canton], Berne par exemple l'a également fait et, sauf erreur, Lausanne aussi. Par contre, les plastiques que nous récupérons à la déchetterie des Neigles – j'ai sous les yeux l'article qui a paru, il y a quelque temps dans 'La Liberté', où le Chef de la Voirie précisait que depuis l'automne dernier trois sortes de plastiques étaient récupérés à la déchetterie des Neigles en vue d'être recyclés: les films plastiques, les flacons et les plastiques durs – impliquent que les gens doivent se déplacer aux Neigles. Nous nous sommes rendus

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

compte qu'avec le système précédent, les gens mettaient dans ces bennes n'importe quels plastiques qu'ils n'avaient du reste pas nettoyés et que les plastiques étaient d'une telle qualité qu'ils ne pouvaient plus être recyclés, d'où la pratique actuelle. Nous espérons vivement - vous le savez- qu'à terme, et la Ville de Fribourg est déjà intervenue dans ce sens, les transports publics puissent aller jusqu'au site des Neigles. En ce qui concerne les plastiques, on est en train de faire nos expériences depuis le mois d'octobre mais tant qu'il n'y a pas de possibilité de recycler ces plastiques, qui doivent être considérés comme déchets urbains, je crois qu'on n'a pas le choix. Vous citez Tavel, c'est un exemple dont j'apprends l'existence à l'instant et qui sera à examiner. Mais je le répète, en tout cas dans les grandes agglomérations, il n'y a pas de recyclage actuellement possible. Si vous avez les coordonnées de la personne ou de l'entreprise qui ferait cela, ce serait intéressant de voir si ça peut s'appliquer à une entité aussi grande que la Ville de Fribourg. Concernant la collecte systématique des déchets organiques, vous avez dit que vous allez déposer une proposition ou un postulat, je ne peux pas vous donner de réponse claire ce soir, on y répondra dans ce cadre-là.

En ce qui concerne le service d'hiver et les priorités, merci tout d'abord d'avoir relevé que les employés qui font cela, sur leurs heures de service de piquet, n'ont pas toujours la vie facile; ils doivent travailler souvent la nuit et quand ça arrive, c'est souvent pour de longues périodes. Il y a un ordre des priorités: la priorité numéro 1 est portée sur les axes liés aux transports publics, puis sur les routes principales, les routes secondaires, les places de parc et les trottoirs. C'est vrai que la configuration des chaussées fait que la neige est souvent reportée au bord et qu'il peut y avoir souvent des pistes cyclables. Je peux vous assurer qu'ils font de leur mieux. Je vais transmettre cette remarque pour l'année prochaine. Cette problématique-là des pistes cyclables doit être prise le mieux possible en compte mais ce n'est peut-être pas toujours évident non plus."

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes (pages 34 à 40)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

622 Cimetière

231.427.00 Droits de superficie

M. Daniel Gander (UDC) pose la question suivante:

"Comment est géré le centre funéraire de Saint-Léonard? Est-ce qu'une location est demandée aux sociétés des pompes funèbres? Le cas échéant, où figure ce montant?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond comme suit:

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

"Le centre funéraire à Saint-Léonard est géré par une société privée. Ce n'est pas la Ville qui gère ce crématoire. Je n'ai pas les détails sous les yeux mais il y a un droit de superficie qui avait été passé avec cette société. J'imagine que les recettes figurent dans une rubrique de la Direction des Finances, pas sous l'Edilité. Cela figure sous la rubrique 231.427.00 'Droits de superficie'."

b. Rapport de gestion (pages 134 à 156)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Mme Manon Delisle (PS) relève sa déception de ne pas trouver dans la table des matières et mis plus en évidence deux sujets qui lui tiennent à cœur 'la politique énergétique et le développement durable'.

"Il faut en effet aller chercher bien loin, sous 'Inspectorat des constructions' pour tomber sur la politique énergétique de la Ville de Fribourg. C'est bien dommage quand on sait qu'il y a des projets stratégiques de première importance qui sont transversaux et qu'on les découvre cachés après enregistrement de 278 dossiers de permis de construction. On sait que la Ville de Fribourg vise le label gold et j'ai le souvenir que dans le commentaire du dernier rapport de 'Cité de l'énergie', il était mis 'améliorer la communication'. Je vous serais très reconnaissante d'en tenir compte dans le prochain rapport de gestion et de mettre en évidence ces deux thèmes qui sont très importants pour la Ville".

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond de la manière suivante:

"On a dit tout à l'heure que le rapport de gestion essayait de s'améliorer d'année en année et que le travail n'était pas terminé. Je prends note de cette remarque qui me paraît judicieuse. C'est vrai que c'est des fois un peu comme M. Jourdain: il y a pas mal de choses qui se font mais elles sont éparpillées et on ne pense pas toujours non plus à les dire. On pourrait effectivement mieux mentionner ce genre d'éléments. Ce qui me fait penser aussi qu'à la Commission financière, il y a eu une intervention qui allait dans le même sens concernant la biodiversité en ville, dans les parcs et promenades ou au cimetière. C'est vrai qu'un certain nombre de choses se font. L'information a notamment été transmise à la demande de la Commission financière. C'est vrai que cela n'a pas non plus été mentionné dans le rapport de gestion. D'un côté, on dit qu'il ne doit pas être trop long mais de l'autre, il y a certains éléments qui doivent y figurer. Ces éléments-là - on en prend note - vont être intégrés l'année prochaine."

VII. INFORMATIQUE

M. Diego Frieden, Président de la Commission de l'Informatique, communique deux nouvelles.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

"En ce qui concerne le rapport de gestion du Service informatique, je vous communique ce qui suit.

La première nouvelle est, comme il est dit ici, que le Service est en train de subir une profonde réorganisation. Aussi, dans la prochaine version de ce rapport, ce sera sa nouvelle structure qui sera présentée; elle sera plus proche de ce qui est déjà son fonctionnement actuel.

Deuxièmement, il y a la mise en place de tout un système de 'reporting', de prise en compte des différents problèmes et des différentes tâches, qui permettra à celles et ceux d'entre vous, et également aux citoyennes et citoyens intéressés, de comprendre plus dans le détail ce que fait ce très important Service de notre Ville."

a. Comptes (page 41)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 157 à 165)

Pas d'observations.

VIII. SERVICE CULTUREL

a. Comptes (page 42)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 166 à 175)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

12.9 blueFACTORY

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) intervient de la manière suivante:

"Concernant les pages 173 et suivantes du rapport de gestion, sous 'blueFACTORY', j'aimerais avoir quelques précisions sur l'état des travaux. Y a-t-il un projet à l'horizon? Le cas échéant, pouvez-vous nous donner quelques contours du projet. Je vous rappelle le souci du Conseil général lors de la visite qui était de voir éclore prochainement un projet digne d'une ville moderne. Je vous remercie de nous donner quelques informations à ce sujet."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, apporte la réponse suivante:

"A l'attention de M. J.-P. Wolhauser, mais aussi à celle du Conseil général, j'ose rappeler qu'effectivement, dans le cadre de la discussion générale qui avait eu lieu lorsque le Conseil général avait accepté

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

l'achat du terrain et dans le cadre de la discussion beaucoup plus fournie qui avait eu lieu lors de la création de la société anonyme blueFACTORY, un accent tout particulier avait été mis sur la culture. A l'heure actuelle, il faut le rappeler - et c'est une heureuse chose- que d'une manière tout à fait satisfaisante, les organes qui représentent la culture dans la cellule blue-FACTORY sont représentés non seulement par les services de la Ville de Fribourg mais également par ceux de l'Etat. Il y a, à l'heure actuelle, une parfaite collaboration et une parité totale entre ces deux services.

La deuxième chose que j'aimerais rappeler, c'est que depuis que blueFACTORY SA existe, une des priorités fondamentales est d'investir un certain nombre de montants non négligeables de sorte de permettre la présence, dans un premier temps, de nouvelles entreprises. J'en ai parlé tout à l'heure, puisqu'un investissement non négligeable, dont vous avez certainement vu les traces en passant par le site de Cardinal, des éléments importants ont été détruits mais des éléments nouveaux sont également en montage, a pour finalité de présenter une possibilité d'avoir plus de 200 postes de travail liés tant au projet du SICHH (Swiss Integrative Center for Human Health) qu'au projet du Smart Living Lab, c'est-à-dire à l'ensemble des technologies liées à la recherche d'économies dans le cadre de la construction de bâtiments. Dans ce contexte-là, la problématique culturelle a fait l'objet de grandes discussions. On a également entendu parler de projets d'animation culturelle. A l'heure actuelle, on est plutôt au stade des études qu'au stade des réalisations puisqu'une réalisation culturelle importante susciterait de nouveaux investissements. J'imagine qu'avant de faire ces nouveaux investissements, il est nécessaire d'avoir une sécurité de rendements. Par conséquent, il est trop tôt pour présenter des rapports concernant des projets culturels. Voilà ce que je peux dire à l'instant. Je pourrai encore compléter ces propos dans le cadre du rapport d'activités que je présenterai, au nom du Conseil d'administration, d'ici à quelque temps tant à la Commission financière qu'au Conseil général."

IX. SPORTS

a. Comptes (pages 44 à 48)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 176 à 180)

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes (pages 49 à 51)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 181 à 187)

Pas d'observations.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

XI. AIDE SOCIALE

Mme Antoinette de Weck, Directrice de l'Aide sociale, s'exprime dans les termes ci-après:

"J'aimerais profiter de répondre aux craintes de M. P. Marchioni concernant l'aide sociale qui est accordée à des personnes étrangères.

Effectivement, le nombre de personnes étrangères qui touche l'aide sociale est supérieur à celui des personnes de nationalité suisse. Ce fait n'est que le reflet des besoins en main d'œuvre étrangère de nos entreprises, c'est-à-dire en main d'œuvre non qualifiée. Ces personnes n'ayant pas ou peu de réseau familial et n'ayant pas pu faire d'économies, après le chômage, arrivent plus rapidement à l'aide sociale.

Le Service social ne ménage pas ses efforts pour évaluer précisément la situation financière de toute personne qui s'adresse à lui et n'hésite pas à charger la Police locale d'enquêtes lorsque cela est indispensable pour savoir si un droit à l'aide sociale existe.

J'en profite pour remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de ce service qui n'ont pas la tâche facile mais l'effectue avec grand professionnalisme. Je remercie aussi les membres de la Commission sociale, dont plusieurs sont présents parmi nous, qui passent plusieurs heures par mois pour trancher des situations souvent difficiles."

a. Comptes (pages 52 à 53)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 188 à 194)

Pas d'observations.

XII. CURATELLES D'ADULTES

a. Comptes (page 54)

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion (pages 195 à 199)

Pas d'observations.

XIII. AGGLOMERATION

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, rappelle que les comptes de l'Agglomération sont des dépenses liées et que la Ville de Fribourg, à travers ces montants, paie 47% de la totalité

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

des frais d'agglomération et jusqu'à 70% des dépenses liées plus spécialement aux "Transports et Communications".

M. Guy-Noël Jelk (PS) fait la remarque suivante:

" C'est en particulier aux représentants du Comité d'agglomération que je m'adresse.

Auriez-vous l'amabilité de relayer ma remarque et mon souhait à qui de droit. J'ai constaté plus d'une fois qu'en me rendant au match de hockey à la patinoire Saint-Léonard, en transport en commun, il était parfois hyperdifficile voire impossible de monter dans un bus articulé car celui-ci était rempli, que dis-je, complètement bourré. Je parle du bus! Alors, ne serait-il pas possible de simplement doubler ces bus durant l'heure précédant le début des matchs de Gottéron, à savoir entre 18.30 et 19.30 heures? Je précise que je ne parle que de la ligne de bus n° 1 et ceci entre la Gare et la patinoire."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend acte de cette demande:

"Vous êtes témoins que nous parlerons de bus bondés non 'bourrés'. Cela dit, je prends en compte cette remarque que je transmettrai au Comité."

a. Comptes

Pas d'observations.

XIV. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

XV. BILAN

Pas d'observations.

XVI. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations.

XVIII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Pas d'observations.

XIX. RENTIER DES FONDS

Pas d'observations.

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

XX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Premier alinéa: "Comptes 2014 de la Commune"

Pas d'observations. Adoptés.

Deuxième alinéa: "Comptes 2014 des Services industriels"

Pas d'observations. Adoptés.

Article 2

Pas d'observations. Adoptés.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 70 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 39, du 14 avril 2015;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2014 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	234'081'739,43
Total des charges	Fr.	<u>232'872'645,23</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	1'209'094,20

Séance du 18 mai 2015

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2014 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message no 39 intégré au fascicule des comptes (suite)

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2014 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	15'346'706,02
Total des charges	Fr.	<u>15'289'755,98</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	56'950,04

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 18 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie Graden

Nathalie Defferrard Crausaz"

RAPPORT DE GESTION

VOTE

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée à l'unanimité des 70 membres présents.

ooo

La Présidente s'exprime comme suit:

"Vu l'heure des débats, je vous propose une modification de l'ordre du jour. Nous pourrions en effet traiter de quelques rapports finaux du Conseil communal jusque vers 22.30 heures et ensuite ouvrir les 'Divers'. Ainsi, nous reporterions le point 6 de l'ordre du jour à notre séance de demain. Cela nous évitera de devoir raccourcir nos discussions sur le PAL. J'ouvre la discussion sur cette proposition de modification de l'ordre du jour. Acceptez-vous la proposition?"

Vote

La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à une majorité évidente.

ooo

Séance du 18 mai 2015

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, lui demandant d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge

Mme Béatrice Acklin Zimmermann ayant dû quitter la séance après la pause, le rapport final sera traité lors de la séance de relevée.

ooo

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant l'étude d'un parking public au chemin Montrevers

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 118 de MM. J.-P. Wolhauser et J.-N. Gex, ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant l'étude d'un parking public au chemin Montrevers.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal a lancé le 6 mars 2015 un concours de projet et un concours d'idées pour la requalification du Bourg. Ce concours sollicite la contribution d'architectes et d'architectes paysagistes pour formuler des propositions d'aménagements dans le périmètre du Bourg, du pont de Zaehringen à la Porte de Morat.

Ce concours reprend les objectifs du plan directeur de la ville historique (ci-après: PDVH). Cette formule de concours ouvert a été choisie afin de réaliser un projet d'espace public à court terme (2018), alors qu'un concept d'aménagement global pourra être développé par étapes, à moyen terme.

Le concours de projet porte sur la requalification et l'aménagement de l'espace public aux abords directs de la Cathédrale et du pont de Zaehringen. Il inclut une stratégie de relocalisation des places

Séance du 18 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant l'étude d'un parking public au chemin Montrevers (suite)

de stationnement supprimées en surface, dans un premier temps provisoire en attente du projet de parking issu du concours d'idées déployé sur le périmètre adjacent (place Notre-Dame, place des Ormeaux, rue du Pont-Muré, place Nova-Friburgo et de l'Hôtel-de-Ville, place du Petit-Paradis, Marché-aux-Poisson et rue de Morat jusqu'à la Porte de Morat).

L'objectif du concours d'idées est de concevoir l'aménagement de l'espace public, en prévoyant lui aussi une stratégie de relocalisation des places de stationnement supprimées en surface par l'aménagement d'un ou plusieurs parkings, dans des périmètres déterminés.

Ce périmètre exclut cependant la parcelle de Montrevers, contrairement à ce qui avait été évoqué dans un premier temps. En effet, un règlement sur la protection des tours et remparts de la ville de Fribourg, datant de 1920 et toujours en force, définit des zones de protection à l'intérieur et l'extérieur des tours et remparts dans lesquelles 'il ne pourra être élevé aucune construction nouvelle qui masquerait la vue de ces monuments ou déprécierait la valeur du site (aspect d'ensemble)'. Le projet du Plan d'aménagement local (PAL), actuellement à l'examen préalable, prévoit l'intégration de cette réglementation et reprend à son compte les périmètres en question.

Le programme du concours et ses annexes décrivent le nombre maximum de places de parc à potentiellement remplacer (environ 300), tout comme la part de places privées (environ 50%) et la part de places publiques (environ 50%) à mettre à disposition.

Le résultat du concours attendu pour le 25 juin 2015 (date de la présentation publique) formulera des propositions alternatives au site de Montrevers pour la localisation des places de parc. Cette alternative répond aux attentes du postulat".

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) se déclare moyennement satisfait de la réponse du Conseil communal:

"Nous sommes un peu surpris et déçus de cette réponse. Nous ne connaissons pas l'existence de ce règlement de 1920 dont on aimerait bien avoir les références précises. S'agit-il d'un règlement communal ou cantonal qui interdirait cet aménagement? Nous constatons qu'à l'intérieur des remparts, il y a un parking de la Haute Ecole Pédagogique et qu'au bas du parc de la Poya, qu'on disait inconstructible, plusieurs villas contigües ont été construites dernièrement.

Nous sommes déçus, parce que nous pensions trouver derrière ce chemin de Montrevers un emplacement pour régler les problèmes de parcage de la rue de Morat. Apparemment, il n'y a pas de possibilités et nous sommes malheureusement déçus. Nous attendons néanmoins les résultats du concours de projet et du concours d'idées lancés par la Commune le 6 mars 2015 pour connaître les emplacements et le potentiel de

Séance du 18 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant l'étude d'un parking public au chemin Montrevers (suite)

places de parc en sous-sol, respectivement de pouvoir juger si les propositions faites par les concurrents sont susceptibles d'apporter des réponses valables au problème de stationnement dans le quartier du Bourg."

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise que le règlement dont il est question est cantonal.

Le postulat n° 118 est ainsi liquidé.

ooo

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires, lui demandant l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 119 de M. J.-P. Wolhauser, au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires, lui demandant l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo.

Résumé du postulat

Les signataires du postulat demandent, par le truchement des délégués de l'agglomération, que Fribourg Tourisme étudie et aménage de nouveaux parcours pédestres sur panneaux comme celui qui commence à la place Georges-Python et conduit les touristes vers la Porte de Berne (parcours figuré en jaune sur les panneaux blancs 'Fribourg, Vivre les différences').

Il est évoqué, à l'appui de ce postulat, que sur les plans de ville exposés dans les vitrines de la Gare et à d'autres endroits sont indiqués un parcours en vert, peu visible, 'Gare – Université – Saint-Michel – Cathédrale – Funiculaire' ainsi qu'un parcours en rouge 'Gare – Pérolles – chemin Ritter – Basse-Ville'. En l'absence d'un balisage par des panneaux, l'auteur du postulat estime qu'il est difficile pour les touristes de mémoriser ces parcours.

D'autre part, l'ouverture en automne 2014 du pont de la Poya, qui dispose d'un chemin piéton, offrirait une belle perspective pour l'aménagement d'un parcours 'Gare – Pont de la Poya'.

En conclusion, les auteurs du postulat estiment que, pour une ville vantant ses atouts touristiques, la situation actuelle pour les touristes arrivant en train à Fribourg n'est pas satisfaisante. Les touristes devraient pouvoir s'informer à la Gare d'une manière plus visible sur les possibilités de visiter notre ville à pied. D'autres villes, comme Martigny, qui dispose de plusieurs parcours balisés pour visiter ses sites historiques, ou

Séance du 18 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires, lui demandant l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo (suite)

Genève, qui dispose de dix parcours à thème, seraient en avance sur Fribourg dans ce domaine.

Réponse du Conseil communal

Le balisage d'itinéraires pédestres en ville est une activité qui relève de l'information et de la promotion touristique. Comme le précise le postulat, cette tâche est du ressort de l'Agglomération (Agglo), qui l'a déléguée à Fribourg Tourisme et Région (FTR). Sa mise en œuvre est régie par un contrat de prestations, ratifié par le Conseil d'agglomération le 4 juin 2009, qui a été renouvelé en 2011 et est valable jusqu'en 2016. Celui-ci prévoit notamment, parmi les missions de FTR, 'la mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de la région' ainsi que 'l'exploitation, la signalisation ou la surveillance d'équipements publics favorisant l'essor touristique (...)' (ch. II let. b et c des tâches de FTR). Il est donc de la compétence de FTR de se saisir de la demande faisant l'objet du présent postulat.

Sur le fond, le Conseil communal peut tout à fait se rallier au point de vue exposé dans le postulat et est disposé à soutenir une démarche dans ce sens. Il est vrai que l'offre en parcours pédestres clairement balisés est relativement limitée à l'heure actuelle sur le territoire communal et pourrait être améliorée. D'autre part, le contenu ainsi que le graphisme de la signalétique actuelle (panneaux blancs) mériteraient d'être revus. S'agissant des plans de ville exposés dans les vitrines à la place de la Gare, il est vrai que ceux-ci ne sont pas d'une grande clarté et ne s'harmonisent guère avec le reste de la signalétique (panneaux blancs). La question de leur maintien mérite donc d'être examinée.

Renseignements pris auprès de FTR, il s'avère que les panneaux blancs seront prochainement changés et mis à jour, probablement dans le courant 2015. Il est notamment prévu, dans ce cadre, de modifier les supports, qui sont en mauvais état et s'intègrent mal dans certains secteurs, notamment dans la ville historique. En revanche, aucune modification de leur contenu, ni de réflexion quant à une éventuelle amélioration ou extension de la signalétique actuelle ne semblent prévus.

La récente mise en service d'un ouvrage symbolique tel que le pont de la Poya serait effectivement une bonne occasion de réfléchir à cette question, ainsi qu'aux possibilités d'extension et d'amélioration du balisage des parcours pédestres et de la signalisation touristique en ville. Le Conseil communal estime en effet que la marche à pied, ainsi que la mobilité douce de manière générale, sont des modes de transport qui doivent être encouragés et valorisés dans le cadre des activités de promotion touristique. Comme le relève le postulat, la création de parcours à thème dûment signalés (par exemple les ponts de Fribourg, les grands monuments architecturaux, les richesses naturelles, etc.) pourrait s'avérer une piste intéressante.

Séance du 18 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires, lui demandant l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo (suite)

Pour ces motifs, le Conseil communal accepte d'entrer en matière sur la demande formulée dans le postulat et est disposé, sur le principe, à soutenir une telle démarche. Il invite par conséquent les délégués auprès du Conseil d'agglomération à intervenir dans ce sens auprès de Fribourg Tourisme et Région. Une copie de la présente réponse au postulat leur est transmise à cette fin".

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) est très satisfait de la réponse du Conseil communal.

"Nous invitons, sans tarder, les délégués au Conseil d'agglomération, de déposer le postulat auprès du Comité de l'agglomération."

Le postulat n° 119 est ainsi liquidé.

ooo

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 122 de MM. P. Kilchenmann et J. Magnin, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg, en qualité de collectivité publique, a décidé de poursuivre l'optimisation de la production de ses services (au sens de prestations) et d'assurer rapidité, simplicité et facilité dans sa relation avec les administrés et les citoyens.

Le schéma directeur des systèmes d'information 2014-2017 fait mention de plusieurs projets constituant les fondements de la plate-forme attendue sous le nom de 'guichet virtuel' dans un contexte de cyberadministration. Le concept lui-même traite de plusieurs thématiques fortes, telles que l'architecture des systèmes d'informations, l'identification et l'authentification, la sécurité et l'accessibilité.

La mise en œuvre de ce schéma directeur à partir de 2014 constitue un véritable défi, compte tenu de la réorganisation en cours au sein de l'administration communale, du renforcement de ses compétences, des infrastructures existantes, des travaux d'optimisation et d'assainissement.

L'ouvrage est d'importance: un certain nombre de 'briques' manquent actuellement et font l'objet d'analyses. La mise en œuvre se

Séance du 18 mai 2015

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels (suite)

situe en 2016-2017 afin que, dès 2018, la cyberadministration devienne réalité.

Sous l'angle juridique, l'introduction de la correspondance électronique implique la mise en place d'une plateforme de messagerie sécurisée. Cette dernière utilise, pour leur signature et leur cryptage, des clés basées sur des certificats délivrés par un fournisseur de services de certification reconnu, ceci conformément à la loi fédérale du 19 décembre 2003 sur la signature électronique (fournisseur reconnu).

En conclusion, le Conseil communal a défini une stratégie dans les domaines des technologies de l'information et de la communication; il poursuit la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information pour la période 2014-2017. La mise en œuvre des différentes briques IT, des processus nouveaux et de l'ensemble des thématiques sécuritaires et organisationnelles est conforme à la planification définie et exige une progression par étapes".

M. Jérôme Magnin (PLR) s'exprime comme suit:

"Je suis satisfait de la réponse, beaucoup moins de l'état actuel de l'informatique de la Ville qui occasionne des années de retard dans la mise en œuvre de réformes qui simplifieraient la vie des citoyens d'une part et allégeraient le travail de l'Administration d'autre part.

Je prends acte toutefois que, quand bien même vous voudriez, vous ne pouvez pas. Je vous rappelle tout de même qu'une ville moderne, c'est aussi des services informatiques modernes en faveur des administrés."

Le postulat n° 122 est ainsi liquidé.

ooo

20. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 163 de M. Daniel Gander (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier le stationnement, les taxes de parking et les vignettes en ville de Fribourg

M. Daniel Gander (UDC) résume le postulat ci-après:

Séance du 18 mai 2015

Divers (suite)

"Introduction

Les mesures d'accompagnement du pont de la Poya ont conduit les autorités communales à supprimer de manière drastique de nombreuses places de stationnement dans plusieurs secteurs de la ville. Pour remédier à ceci, nos autorités n'ont trouvé d'autres moyens que d'augmenter significativement la taxe de parcage et, par la même occasion, la diminution de la durée du stationnement. Il en résulte ainsi une baisse notable de la fréquentation des parkings communaux.

Situation

Malgré ceci, le Service de la mobilité poursuit l'implantation de parcètres dans toutes les zones encore accessibles gratuitement ou signalées temporairement, ce qui aggrave encore l'accessibilité à toutes personnes désirant ou devant rejoindre le centre-ville pour leurs activités professionnelles et autres.

Souvent éloignés, les parkings de la périphérie occasionnent, pour les utilisateurs, des coûts supplémentaires et une perte de temps parfois considérable due aux retards des transports publics, en faveur desquels rien n'est entrepris pour leur faciliter l'accès en ville.

Conséquences

Cette politique trop restrictive inquiète fortement les commerçants, les hôteliers et restaurateurs qui voient leur clientèle diminuer régulièrement. Qui plus est, leurs chiffres d'affaires sont en baisse. Cet état de fait entraîne un risque évident de fermeture de commerces ou de délocalisation de ceux-ci.

Qui plus est, en raison de la politique que vous, responsables communaux, menez actuellement, il est remarqué qu'un grand nombre de places de stationnement, dans tous les secteurs de la ville, ne sont plus occupées durant la journée. Il faudra là encore tirer les conséquences de vos restrictions draconiennes.

En adoptant des mesures moins restrictives en matière de stationnement, vous soutiendrez une place commerciale forte et également une accessibilité plus aisée du centre-ville à tout un chacun.

Relevons ici que les grandes villes de la Broye vaudoise et fribourgeoise, afin d'améliorer l'accessibilité à leur centre-ville aux clients et aux visiteurs, jouent sur la durée du stationnement ou en délivrant des autorisations temporaires. Elles ont compris le message! Mais, à Fribourg, malgré le mécontentement grandissant de la population, vous faites exactement le contraire.

Solution

Dans le but de trouver une solution raisonnable envers les utilisateurs de parkings, l'UDC Fribourg-Ville propose:

- 1. Que les commerçants, hôteliers et restaurateurs puissent disposer d'une 'vignette temporaire' autorisant leur clientèle à stationner au*

Séance du 18 mai 2015

moins deux heures (entre 12.00 et 14.00 heures), ceci chaque jour hebdomadaire.

2. *Que les organisateurs de manifestations culturelles et sportives puissent disposer également d'une même 'vignette'. Cette solution permettrait aux adeptes de stationner les jours ouvrables et les samedis sur les sites limités où se déroulent des rencontres.*
3. *Qu'une même 'vignette' soit mise à disposition, chaque samedi après-midi, des clients et autres utilisateurs des parkings sis dans le secteur de la piscine de la Motta."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 164 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité du parcage gratuit durant le premier quart d'heure dans certains quartiers de la ville de manière à favoriser l'accès aux petits commerces

M. Pascal Wicht (UDC) résume le postulat ci-après:

"Par le présent postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité et l'opportunité de rendre le parcage gratuit durant le premier quart d'heure dans certains quartiers de la ville de manière à favoriser l'accès aux petits commerces.

Les diverses restrictions de circulation et/ou de parcage mises en place année après année par la Ville ont des effets très néfastes pour les petits commerces de certains quartiers de notre ville. En permettant aux clients de ces commerces de se garer gratuitement durant un quart d'heure, nous redonnons auxdits commerces une plus grande attractivité, tout en évitant d'attirer des pendulaires pour qui une telle mesure n'aurait aucun attrait. En fixant la durée de la gratuité à un quart d'heure, cette mesure ciblerait particulièrement les petits commerces, ceux-là même qui souffrent le plus des mesures anti-voitures décidées par la Ville.

Une telle mesure existe par exemple à Morat, où 116 places extérieures dans la vieille ville (Rathausgasse, Hauptgasse, Deutsche Kirchgasse) sont gratuites en journée durant les premières quinze minutes et payantes ensuite. Ceci prouve qu'une telle mesure, plébiscitée par les commerçants qui font vivre le cœur historique de Morat, est parfaitement réalisable du point de vue technique."

Séance du 18 mai 2015

Divers (suite)

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 165 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renoncer à taxer les places de parc du lundi au samedi de 12.00 à 14.00 heures

M. Bernard Dupré (UDC) résume le postulat suivant:

"Les détenteurs de véhicules automobiles sont déjà soumis à de multiples taxes, impôts et redevances. Pour la majorité de ces automobilistes, l'augmentation drastique des taxes de parcage en ville est devenue la goutte qui fait déborder le vase. Ils préfèrent, dans la mesure du possible, se rendre dans les communes avoisinantes pour leur pause de midi et, par la même occasion, faire leurs emplettes.

Ceci a pour effet une baisse de fréquentation des commerces de la ville, tout comme un encombrement inutile des axes reliant la ville aux communes avoisinantes, principalement aux heures de pointe.

En raison de ce qui précède, le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de renoncer à taxer les places de parc du lundi au samedi entre 12.00 et 14.00 heures.

L'attractivité de la ville y gagnerait en importance; n'oublions pas non plus que parmi ces automobilistes, il y a surtout des personnes actives qui participent grandement à la vie sociale, culturelle et économique de notre cité."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 166 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal un état des lieux et une vision future du développement durable et de ses actions

M. Laurent Dietrich (DC/VL) résume le postulat suivant:

"Il y a plusieurs années, la Ville de Fribourg entamait sa démarche de développement durable via l'Agenda 21 et ceci de manière participative avec la population. L'idée était excellente et près d'une vingtaine de mesures concrètes avaient été posées.

Depuis, nous n'en avons entendu parler que de manière ponctuelle, au fil des objets traités et des messages d'investissement.

Ce postulat demande au Conseil communal:

Séance du 18 mai 2015

Divers (suite)

- *d'établir un rapport sur les actions qui étaient prévues, celles qui ont été réalisées et celles qui sont encore ouvertes ou abandonnées;*
- *d'établir et de communiquer sa vision future de son engagement dans les trois dimensions (environnement, social et économique) du développement durable;*
- *de présenter les mesures concernant la sensibilisation et l'incitation de ses parties prenantes à entamer ou développer leur propre démarche, au même titre que le font d'autres villes de taille comparable (par exemple Yverdon-les-Bains)."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 190 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à l'avenir des lignes de contact (par caténares) des transports publics dans le cadre du règlement du concours pour la requalification du Bourg

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) prend la parole en ces termes:

"Au mois de mars dernier, le Conseil communal a lancé un concours pour la requalification du quartier du Bourg. Concernant les transports publics, nous pouvons lire à la page 24 du règlement du concours, ceci:

L'alimentation des lignes des transports en commun par caténares est vouée à disparaître au profit de bus à motricité autonome. Cet élément ouvre de nouvelles perspectives quant à l'occupation de l'espace par les transports publics.

Ce qui veut dire concrètement que tous les bus rouleront en traction diesel autour de la cathédrale. Ce paragraphe du règlement suscite trois questions de ma part:

1. *Qui a décidé que les lignes de contact des Trolleybus sont vouées à disparaître alors que d'autres villes en Suisse (Lucerne, Lausanne, Genève, Winterthur) et en Europe (Limoges, Lyon, Milan, Gênes, Salzburg, Innsbrück) les développent?*
2. *Serait-il possible de mettre un avenant au règlement du concours pour avoir une solution avec la ligne électrique?*
3. *Pouvons-nous avoir une détermination concrète du Conseil communal sur l'avenir qu'il veut donner à ces lignes de contact en Ville de Fribourg?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration suivante:

Séance du 18 mai 2015

Divers (suite)

"Dans la mesure où une des questions nécessite une réponse aujourd'hui même, je rappelle que, dans le plan directeur de la ville historique, il est prévu que la circulation automobile restante dans le quartier du Bourg se fasse à l'avenir dans les deux sens à la rue des Chanoines; cela notamment dans le but de mettre en valeur la rue des Bouchers, en particulier le portail sud de la cathédrale et de pouvoir aussi emprunter ce portail sans danger, puisque le passage des véhicules, et qui plus est des bus, est très proche de ce portail sud. Or, dans la mesure où les bus devront passer à la rue des Chanoines et donc se croiser dans cette rue, la problématique des caténaires s'est très vite posée notamment en lien avec le poids des ancrages sur les façades. De plus, une diminution voire une disparition à terme totale des lignes électriques ne pourra, et c'est un fait, que mettre en valeur le patrimoine de qualité du quartier du Bourg. C'est pour cela, après discussion avec la direction des TPF, cette phrase est apparue dans le concours. Cette phrase, et c'est important de le dire, ne fixe pas de date. L'alimentation des lignes des transports publics par caténaires est vouée à disparaître au profit de bus à motricité autonome. Cela donne une vision et un objectif à moyen et long termes mais aucune date n'est mentionnée dans cette phrase. Il n'est pas possible – et c'est la raison pour laquelle je souhaitais répondre sur-le-champ - de modifier le règlement du concours, qui est en phase de réalisation. Au début juin, le jury va siéger et le 25 juin, les résultats tomberont. Les règles de ces concours de la SIA ne permettent pas de modifier le règlement en cours de route. Par contre, indépendamment de ce concours, des réflexions vont être entamées tout prochainement sur l'initiative de la Direction des TPF. Avant l'été, une séance sera tenue pour parler de cette problématique, réunissant l'ensemble des acteurs concernés, outre la Ville et les TPF, le Service des Biens culturels, l'Agglomération en tant que commanditaire des véhicules et des bus, ainsi que le Service cantonal de la mobilité. Je ne peux malheureusement pas vous en dire plus, puisque cette séance n'est pas encore fixée."

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) remercie le Conseil communal pour sa courte réponse:

"Je constate qu'il ne se détermine pas sur ce qu'il veut faire de ces lignes. Quand les conseillers généraux déposent un postulat au sujet des transports publics, ils doivent toujours le faire par le truchement des délégués à l'Agglomération. Dans ce cas, le Conseil communal le fait tout seul en nous disant que c'est voué tout simplement à disparaître. Je vous rappelle encore une chose: il y a cinquante ans en arrière nous avons perdu les trams, allons-nous répéter la même erreur avec les trolleybus?"

- n° 191 de M. Bernard Dupré (UDC) relative à l'ajout d'un glossaire des abréviations et autres sigles utilisés dans le rapport de gestion et le message des comptes

M. Bernard Dupré (UDC) déclare ce qui suit:

Séance du 18 mai 2015

Divers (suite)

"Le rapport de gestion du Conseil communal ainsi que celui des comptes de la Ville de Fribourg comportent de nombreuses abréviations, sigles, acronymes et contractions. La définition de ces derniers est certes donnée à plusieurs reprises mais nécessite parfois de feuilleter plusieurs pages pour la trouver. Ma question est la suivante: ne serait-il pas mieux de grouper dorénavant toutes ces définitions dans un glossaire des abréviations utilisées?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend note de cette remarque qui s'insérera dans le cadre des améliorations à poursuivre, liées à la rédaction et à la présentation du rapport de gestion.

- n° 192 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'instauration d'une zone "20 km/heure" et à la suppression des passages piétons à la route de Beaumont

M. Daniel Gander (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Le journal de l'Association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz-Monséjour, le Trait d'union, dans son édition d'avril 2015, pages 6 et 7, fait étalage de la dernière mouture du PAL qui doit jeter les bases d'un développement harmonieux de la ville, ceci jusqu'en 2030.

Pour cette situation, l'Architecte de ville prévoit des voies spécialement dédiées aux transports publics. Et pour décourager le transit, elle veut instaurer des sens uniques, limiter la circulation à 20 km/heure et implanter des blocages pour favoriser la mobilité douce.

Aussi, je vous pose les questions suivantes:

1. *Qu'en est-il des postulats demandant la création de voies de bus Beaumont-Gare ou route de Villars-Gare?*
2. *En introduisant le 20 km/heure sur la route de Beaumont, est-ce que les bus TPF, dont la vitesse commerciale est de 18 km/heure, ne seront pas pénalisés dans leurs horaires?*
3. *Ne serait-il pas plus judicieux d'introduire dans le quartier une limitation de vitesse à 30 km/heure sur tout le parcours emprunté par les bus TPF?*
4. *Sur la route de Beaumont, quels moyens de contrôle seront engagés pour que les cyclistes respectent la vitesse prescrite?*
5. *Sur la route de Beaumont, avec l'introduction du 20 km/heure, est-ce que le parcage sur chaussée sera maintenu?*

Séance du 18 mai 2015

Divers (suite)

6. *Si oui, n'est-ce pas un danger pour les usagers motorisés et les TPF, étant donné que les piétons seront prioritaires en traversant la chaussée?*
7. *En supprimant les passages pour piétons sur Beaumont, ne serait-ce pas une fausse orientation donnée aux jeunes enfants, contrairement à ce qui s'est fait et se fait aujourd'hui?*
8. *Est-ce que les patrouilleurs scolaires seront maintenus aux heures de pointe?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Mobilité, s'exprime comme suit:

"Dans la mesure où cette question relève de la compétence d'au moins deux si ce n'est trois Directions, si j'entends bien la dernière question qui porte sur les patrouilleurs scolaires, je propose que cette question soit traitée lors d'une prochaine séance."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 193 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'aménagement de places de stationnement le long des remparts de la Ville

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit:

"Tout à l'heure, nous avons appris que ce n'était pas possible de construire un parking au chemin de Montrevers, endroit qui est protégé par un règlement cantonal. Comment est-il donc possible qu'un propriétaire d'un nouvel hôtel a récemment pu aménager des places de stationnement directement le long des enceintes médiévales?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit:

"A mon avis, il y a une différence entre les deux situations citées dans la mesure où le parking dont il était question tout à l'heure était vraiment accolé aux remparts, où se trouve actuellement la place de jeux, alors que les places de parc de l'hôtel sont à une certaine distance du rempart. La différence de traitement réside dans la distance par rapport aux remparts."

M. Christoph Allenspach (PS) déclare espérer une meilleure réponse lors de la séance de relevée du lendemain.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente clôt la séance en rappelant qu'elle propose de partager un bref petit verre dans le hall. Elle est certaine que cela les aidera à dormir cette nuit!

Séance du 18 mai 2015

La séance est levée à 22.41 heures.

Fribourg, le 8 juin 2015
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI